

Syndiqués des Pêcheurs unis à Rivière-au-Renard

# Relance du débat sur le revenu d'appoint

par Michel CORBEIL  
du bureau du SOLEIL

MATANE — Tout indique que le syndicat des employés d'usine de Pêcheurs unis, à Rivière-au-Renard, profitera de la prochaine campagne électorale provinciale pour relancer le débat sur le programme du revenu d'appoint.

Créé en 1976, ce programme du gouvernement québécois a vu le jour lorsque le contingentement de certaines espèces a été décrété. La mesure a été instituée pour permettre aux ouvriers spécialisés de demeurer rattachés aux industries de la pêche. En 1978, lors du sommet sur les Pêches, la fin du programme avait été fixée pour 1980.

Le sort du revenu d'appoint n'est toujours pas décidé. Un porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mentionne: "En principe, c'est aboli (le programme). En ce moment, nous

procédons à une réévaluation pour connaître si ou non il y aura à nouveau un revenu d'appoint".

Le programme pourrait être modifié s'il subsiste. Le porte-parole laisse entendre qu'aucune date n'a été avancée pour rendre la décision qui sera basée sur l'évaluation que fait la Direction générale des pêches maritimes (DGPM) du revenu d'appoint.

## Elargissement

Le syndicat des employés d'usine de Pêcheurs unis, à Rivière-au-Renard, réclame non seulement le maintien du programme, mais aussi son élargissement. Par le passé, n'étaient éligibles que les travailleurs ayant cumulé huit semaines et 160 heures de travail et se trouvant sur la liste de rappel de l'employeur.

Le président du syndicat des travailleurs en usine de Pêcheurs unis de Rivière-au-Renard, M. Hermel Du-

fresne, annonce que les bureaux de direction des syndicats des usines de Curadeau et frères, situés dans la même municipalité, et ceux des employés d'usine de Pêcheurs unis situés aux îles de la Madeleine et à Newport se réuniront prochainement pour discuter du programme gouvernemental.

Même si les autres usines sont moins touchées par la baisse de l'emploi, M. Dufresne croit qu'elles réclameront le maintien à tout le moins du revenu d'appoint: "Nous, nous demandons qu'il soit applicable à tous ceux qui se trouvent sur la liste de rappel de l'employeur", sans égard au nombre de semaines travaillées en autant que le travailleur est disponible.

Il y aura certainement affrontement avec le gouvernement. En novembre, un haut fonctionnaire de la DGPM indiquait: "Le programme a été mis sur pied pour contrer la perte des employés clés des usines, pas pour conserver tous les emplois".

## Pressions électorales et autres

Le syndicat soumettra un type de revenu d'appoint à ses 514 membres, vers la fin-mars, probablement en pleine campagne électorale.

"Nous ne manquerons pas la chance de profiter des élections", assure M. Dufresne. Les candidats péquistes, unionistes et libéraux seront sommés de se prononcer sur le sujet, dit-il.

"Nous envisageons de tenir des manifestations lors des réunions des candidats péquistes, entre autres. Il n'est pas impossible qu'une forte délégation se rende pour une journée dans le comté de Lévis qui est représenté par le ministre des Pêcheries, M. Jean Garon.

"Il est sûr que nous demanderons à l'employeur de nous appuyer pour le revenu d'appoint", termine-t-il. Il semble également certain que cet appui ne leur sera pas donné.

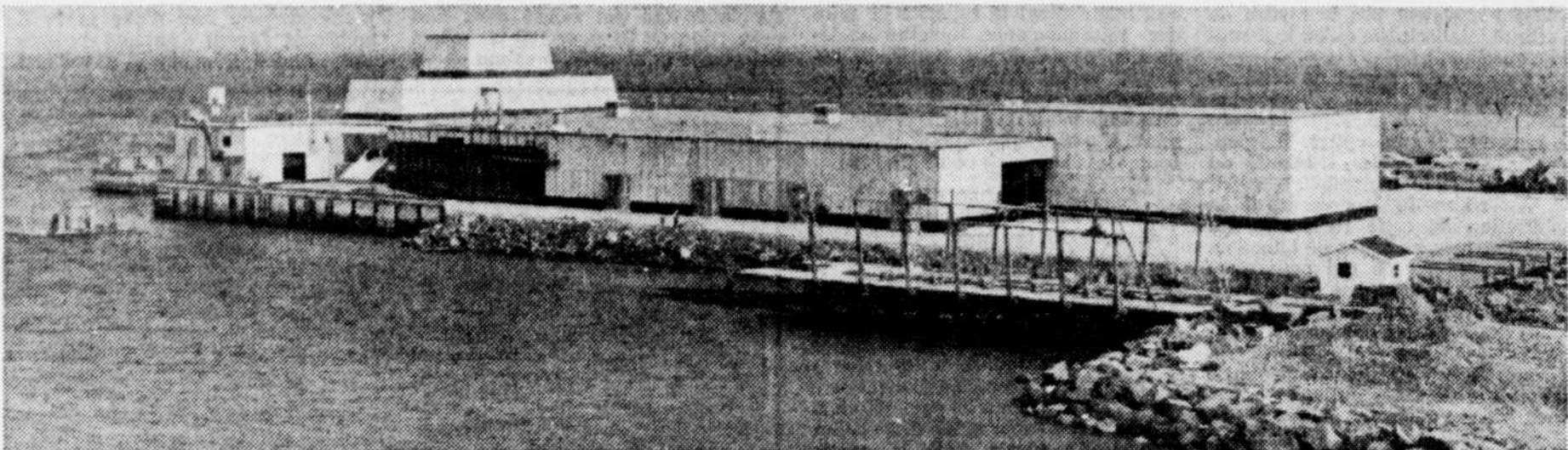
Le secrétaire général de la Fédération de Pêcheurs unis, M. Marc Millette, explique: "Administrativement, nous avons facilité

le déroulement du programme. Mais nous n'avons pas à prendre position".

Selon le syndicat, l'employeur devrait appuyer parce qu'ainsi il peut compter sur une main-d'œuvre qualifiée. "Nous avons une main-d'œuvre qualifiée, reconnaît M. Millette. Mais il ne nous appartient pas de régler un problème social.

"Le revenu d'appoint est là pour compenser les fluctuations du marché du poisson. Cela regarde strictement le gouvernement et les travailleurs".

"D'autre part, il ne faut pas faire de chômage déguisé. Nous avons une responsabilité économique et sociale et tous, propriétaires, gouvernement et syndicat, doivent prendre leurs responsabilités".



Usine des Pêcheurs unis, à Rivière-au-Renard.

## En affaires pas de politique...

par Jean Didier FESSOU  
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La politique peut diviser certains groupes de citoyens mais, parfois, les affaires peuvent les rapprocher. C'est ce que sont en train de démontrer plusieurs hommes d'affaires et investisseurs privés locaux qui ont décidé de se regrouper pour fonder une nouvelle entreprise, Pescanor, oeuvrant dans le domaine des pêches.

Ce groupe comprend le maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion, qui agit à titre privé, le Dr Roch Banville, un de ses anciens opposants, M. Gilles Pelletier, un fonctionnaire du ministère de la Justice domicilié à Hull et qui, autrefois, présidait le parti politique municipal d'opposition, l'Action démocratique de Sept-Îles, et un certain nombre d'autres personnes mêlées de près ou de loin à la politique. Mentionnons M. André Robert, M. Robert Boudreau, M. Denis Ross, Mme Marthe Laurin et M. Gilles Lacoursière.

Selon les informations du SOLEIL, informations confirmées hier après-midi par M. Jean-Marc Dion, Pescanor Inc. entend investir un montant d'environ \$1.5 million

dans des immobilisations destinées à traiter en usine du poisson de fond et, à la demande du ministre Garon, une ligne de crabe. En même temps ont été entreprises les démarches auprès des deux paliers de gouvernement pour l'obtention des permis de pêche. Les députés de Duplessis, M. Denis Perron, et de Manicouagan, M. André Maltais, ont été contactés pour promouvoir le dossier auprès des instances décisionnelles à Québec et à Ottawa.

L'usine de transformation de Pescanor serait située à proximité du quai Mgr-Blanche. L'investissement global d'environ \$1.5 million serait ventilé ainsi: environ \$600,000 dans le bâtiment lui-même, \$150,000 pour les installations au quai, environ \$300,000 dans l'équipement, \$150,000 pour l'équipement de surgélation et, enfin, un montant d'environ \$300,000 pour l'équipement de production de la glace.

Confirmant les informations du SOLEIL, le maire Jean-Marc Dion s'est refusé à tout commentaire et à toute explication supplémentaire. Toutefois, il a tenu à préciser que lui et les investisseurs mentionnés agissaient uniquement à titre privé.

## Une mauvaise saison en vue

par Michel CORBEIL  
du bureau du Soleil

MATANE — Les perspectives de travail pour les employés d'usine de Pêcheurs unis, à Rivière-au-Renard, dans le comté de Gaspé, demeureront sombres en 1981.

Depuis 1967, l'usine employait, bon an, mal an, 400 à 500 personnes. En 1980, une réorientation des espèces de poisson traitées par l'usine a réduit le nombre d'emplois de moitié: auparavant, l'usine recevait un fort volume de poissons de fond; en 1980, elle a surtout traité la crevette, une espèce plus lucrative, en ce moment, et qui requiert peu de main-d'œuvre.

Rien ne laisse entrevoir un changement. "Pêcher la crevette plutôt que le poisson de fond fait partie de la liberté des pêcheurs qui alimentent l'usine, explique prudemment le se-

crétaire général de la Fédération des pêcheurs unis, M. Marc Millette.

"Notre responsabilité en tant qu'entreprise coopérative et économique, c'est de transformer aux coûts les plus bas. La concentration dans la pêche à la crevette se poursuivra. Il faudra bien s'adapter."

## Vers une grève?

L'usine recrute son personnel dans la région qui s'étend de Cap-des-Rosiers à Cloridorme et qui compte un bassin de population de 8,000 âmes. La perte de 250 emplois s'est fait sentir durement.

Depuis 1976, un programme gouvernemental de revenu d'appoint assure une rémunération équivalente à une semaine de travail de 40 heures. La mesure s'applique du 1er août au 31 octobre. Pour s'y qualifier, le tra-

valeur doit cumuler huit semaines d'ouvrage et 160 heures et être disponible en tout temps.

En 1980, 500 employés étaient sur la liste de disponibilité de l'usine. Seulement 250 personnes ont pu accumuler suffisamment d'heures de travail pour se qualifier au revenu d'appoint. A l'automne, le syndicat des employés de l'usine affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), menaçait de recourir à une grève illégale "si personne ne pouvait garantir une forme de revenus à 500 employés".

Rejoint hier, le président du syndicat, M. Hermel Dufresne, nuance les propos. "La décision de mener une grève illégale doit être entérinée en assemblée générale des membres du syndicat. Je ne sais vraiment pas si ce sera accepté, parce que notre situation n'est pas rose. Des gens ont

oeuvré pendant des années chez Pêcheurs unis et se sont retrouvés prestataires du bien-être social, l'an dernier.

"Nous soies pris dans un dilemme, avance-t-il avec précaution. Au départ, nous ne savons pas s'il y aura de l'emploi pour 250 ou 500 personnes puisque nous ne savons pas quelles espèces seront traitées."

Pêcheurs unis laisse entendre que ce sera à nouveau la crevette. Mesurant la portée de ses mots, M. Dufresne réitère qu'il n'y aura sûrement pas de grève s'il y a de l'emploi pour 500 personnes, mais insiste que le recours à des moyens de pression n'a pas été décidé.

"C'est la dernière année de notre contrat de travail collectif. Il ne faut pas briser nos forces. Nous en aurons besoin en 1981."

# V E N T E

de souliers pour  
hommes,  
dames et  
enfants

EN VENTE AU

**Syndicat**

Mail St-Roch  
Place Laurier  
Place Fleur de Lys

hommes  
dames  
enfants

Des souliers de haute qualité et de grande valeur offerts à prix réduits. Des marques aussi prestigieuses que Le Baron, Nunn-Bush, etc., vous sont proposés à un seul bas prix:

Valeur régulière de 50.00 à 60.00.

SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier et Place Fleur de Lys, chaussures hommes, r. 25.

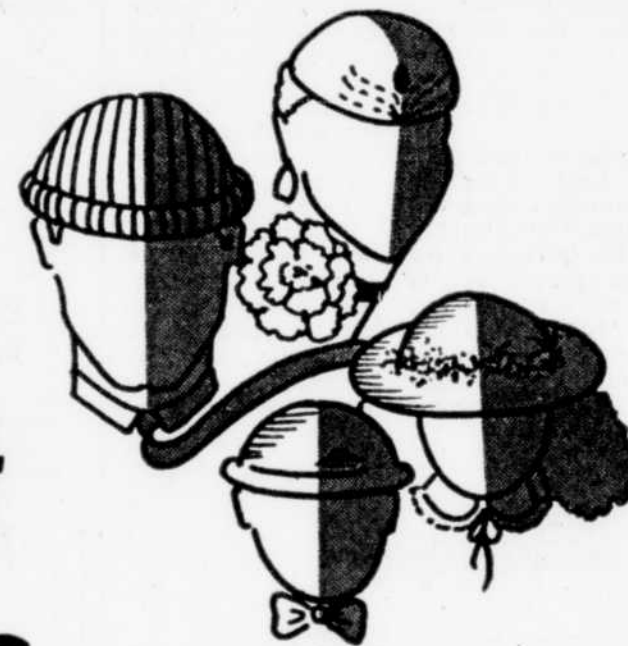
On vous offre des modèles de chaussures élégants et durables à prix vraiment bas. Parmi les marques De Carlos, Canturas, White Cross, Lavallée, etc., vous trouverez sûrement ce dont vous avez besoin. Valeur régulière de 50.00 à 60.00. Un seul prix:

SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys, chaussures dames, r. 55.

Les petits ne seront pas en reste. Vous pouvez leur procurer de solides chaussures dans les marques Savage et Buster Brown, valant régulièrement de 20.00 à 24.00, pour ce prix:

SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier et Place Fleur de Lys, chaussures enfants, r. 57.

Venez faire quelques pas chez nous et profiter de ces aubaines remarquables.



Spécial

39.99

39.99

14.99

## FICHE-CADEAUX

Nous invitons les fiancées à compléter une fiche-cadeaux afin d'aider vos parents et amis à choisir un cadeau que vous apprécierez. Demandez-la à nos rayons du cadeau à chacun de nos 6 magasins.

## UN NOUVEAU RAYON A PLACE FLEUR DE LYS

Un nouveau rayon des machines à coudre est ouvert au SYNDICAT de Place Fleur de Lys. Des techniciens diplômés de Genève assurent le service de réparations sur les machines à coudre de toutes marques. Venez nous visiter.

## Pensée du jour

"Devenez mouton et vous ne tarderez pas à voir le loup."

RESTAURANT  
**LA SAUVAGÈRE**  
St-Jean Chrysostome  
839-7914

Les annonces  
classées, un  
supermarché  
de bonnes  
affaires!

LE SOLEIL  
647-3311

## RESTAURANT CAFE d'EUROPE

les 13, 14 et le dimanche 15 mars  
• la mousse minosa  
• les coquilles Saint-Jacques en brochette glacées au poivre rose  
• le riz au safran  
• salade bagatelle  
• le chariot des mille douceurs  
• café

Le tout  
\$13.95  
27, St-Angèle, Québec  
692-3835

## RESTAURANT La Réserve

108, St-Cyrille ouest  
Menu

les 12, 13 et 14 mars  
• Aspic de saumon fumé  
• Le consommé royal  
• Paillard de boeuf charolais "Nissards"  
• Les endives parisiennes  
• Les pommes dauphines  
• Dessert du buffet  
• Thé ou café

\$13.95  
• Gratuit cette semaine  
Le sorbet au calvados  
Rés.: 524-1864  
(demandez M. André)  
Heures d'ouverture:  
de 11h30 à 15h  
de 17h30 à 23h30  
Fermé le dimanche



#### Edifice centenaire incendié

Un établissement commercial en bois, construit en 1855, a été pratiquement rasé par les flammes, tôt hier matin, à Rimouski. L'édifice de deux étages contenait un marché aux puces et des tables de billard et était situé sur le boul. Saint-Germain. Alertés vers 5h45, les pompiers volontaires ont combattu l'incendie jusqu'à vers 9h. Le commerce est une perte totale et les dommages s'élèveraient à plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Le Soleil, Jean-Claude Paquet

## Début de rétrocession de lots intramunicipaux

par J.-Claude PAQUET  
du bureau du Soleil

**RIMOUSKI** — Le Comité régional responsable de l'application de la politique de rétrocession des lots publics intramunicipaux vient d'annoncer, en conférence de presse, que la municipalité de Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, sera la première à profiter de la politique de rétrocession des lots publics intramunicipaux.

Le président du comité régional, M. Victor Tremblay, a dit d'autre part que sept ou huit autres municipalités pourront également en profiter dans les semaines à venir, notamment les municipalités de Sainte-Jeanne, Saint-Alexis et Matapédia.

A Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, quatre lots et six parties de lots situés dans les rangs 4 et 5 sont offerts aux propriétaires-sylviculteurs. Ces lots sont évalués en moyenne à \$4,230 chacun. Les citoyens de la municipalité recevront chacun, par courrier, l'information relative aux critères d'admissibilité et de sélection, à la valeur marchande des lots et à leur situation sur la carte municipale, ainsi qu'une formule d'inscription. Les propriétaires possédant un lot forestier dans la municipalité mais n'y résidant pas, et les propriétaires des paroisses voisines possédant un lot adjacent ou à proximité d'un lot à rétroceder recevront également cette information.

M. Tremblay a précisé qu'à ce jour, 36 municipalités ont été invitées à se prononcer sur le mode de gestion

des lots publics à l'intérieur de leurs limites. 30 d'entre elles ont choisi la remise des lots aux individus, deux aux organismes de gestion en commun et quatre n'ont pas encore fait connaître leur décision.

#### Modifications aux modalités

Le président du comité régional a également annoncé quelques modifications aux modalités d'application de la politique de rétrocession.

Ces modifications ont pour but d'alléger les obligations liées à tout achat ou location des lots rétrocedés aux propriétaires forestiers.

Ainsi, le candidat devra s'engager à ne mettre sous aménagement, pour une durée de 15 ans, que les lots rétrocedés acquis et non plus l'ensemble de son unité de production. En outre, les frais encourus au moment de l'achat ne comprendront que ceux inhérents à toute transaction, alors qu'auparavant, l'acheteur devait défrayer en plus l'évaluation du lot. Enfin, le taux du loyer annuel, dans le cas d'une location, sera fixé non plus à 5 pour 100 de la valeur marchande du lot, mais à 5 pour 100 de la valeur marchande du bois sur pied.

#### Bilan des activités

Les membres du comité ont profité de cette rencontre avec la presse régionale, pour dresser un bilan des activités depuis sa formation en mai 1980.

Depuis sa création, le comité a constitué les 6 équipes techniques de ses bureaux locaux, et a entrepris en juin dernier, une tournée d'information au cours de laquelle il a rencontré les 9 conseils de comté, les 14 organismes de gestion en commun de la forêt privée, les deux syndicats des producteurs de bois du territoire, la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, le Comité de développement de l'économie rurale de la Gaspésie et des îles de la Madeleine, ainsi qu'une trentaine de conseils municipaux et quelques centaines de citoyens.

Les équipes techniques et le bureau régional ont également vérifié la tenue des lots à rétroceder, les servitudes, les occupations illégales (de l'ordre de 15 pour 100), l'inaccessibilité de certains lots et le potentiel autre que forestier de quelques lots publics intramunicipaux.

C'est à la lumière du travail accompli et des contacts avec les différents organismes que le comité en vient à suggérer les modifications aux modalités d'application qui tiendront davantage compte de la réalité régionale et des besoins des producteurs forestiers.

Rappelons que les lots à rétroceder représentent une superficie de 347,000 acres (140,425 hectares) dans l'Est du Québec, dont 40 pour 100 environ seront rétrocedés à des particuliers, le reste étant confié aux organismes de gestion en commun.

## Dossier sur la situation à l'hôpital de Rimouski

par J.-Claude PAQUET  
du bureau du Soleil

**RIMOUSKI** — Le Syndicat des employés de l'hôpital de Rimouski a dit hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il disposait de suffisamment d'éléments pour réclamer du ministère des Affaires sociales une enquête sur l'ensemble de la situation à l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski.

Il est grand temps, a dit le représentant syndical, M. Gaétan Paradis, que la population soit mise au courant de la mauvaise qualité des soins qui sont donnés à l'hôpital de Rimouski, en raison de ce qu'il a appelé "la folie res-

trictive de la direction de l'hôpital".

Citant en exemple les récents événements du service de pédiatrie, M. Paradis affirme qu'après les coupures de postes pour appliquer le redressement budgétaire, il restera moins de personnel dans ce service que la direction elle-même en réclamait, lors du conflit de 1979, pour assurer les services essentiels.

En dépit du fait que le directeur général nous accuse de menteurs, poursuit le représentant syndical, nous avons décidé de préparer le dossier noir de l'hôpital, parce que le syndicat ne veut plus se faire le complice des mauvais

traitements dispensés, faute de personnel.

M. Paradis a d'ailleurs rappelé qu'au cours de l'assemblée générale du syndicat tenue la semaine dernière, les syndiqués ont donné à leur bureau exécutif le mandat de déclencher deux périodes de grève de 24 heures chacune, quand il le jugera opportun.

Cette bataille que l'on fait et ces grèves illégales, de dire le représentant syndical, on ne les fait pas pour des questions de salaires, mais tout simplement parce qu'on n'est plus capable de donner des services adéquats. Dans ces conditions, dit-il, ce n'est pas le syndicat qu'il faut rendre responsable, mais bien la direction de l'hôpital qui se prête à de telles coupures de budget, et au député Alain Marcoux qui se tient trop éloigné de ce dossier.

Ce dossier noir que nous sommes en train de préparer, poursuit le porte-parole syndical, nous sommes en train de l'étoffer afin d'être bientôt en mesure de prouver des éléments de

mauvaise gestion. Par exemple, dit-il, nous espérons pouvoir bientôt obtenir la preuve que des cadres de l'hôpital continuent de recevoir leur salaire, alors qu'ils ne sont plus en poste.

Le syndicat veut également vérifier le fait que l'administration prêterait ou louerait de l'équipement d'entretien ménager de l'hôpital à

des entreprises commerciales de Rimouski.

Bref, conclut le représentant du syndicat, avec les nouvelles coupures budgétaires annoncées, il y a lieu de se demander où se retrouvera la qualité des soins, et il importe que la population apprenne à adresser ses plaintes au bon endroit, soit au CRSSS 01.

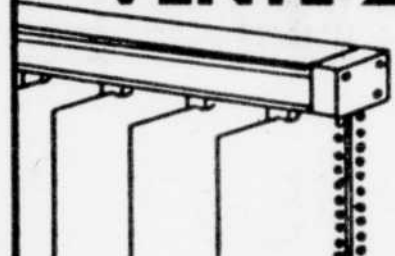
### Trois morts à Bic

Trois personnes ont péri, hier matin, lors d'une collision sur la route 132 à Bic, municipalité située près de Rimouski.

Les victimes sont Lynda Daunais, âgée de 25 ans, du 267 rue Sainte-Cécile, à Bic, Claude Marsolais, âgé de 31 ans, du 4220 rue Saint-Hubert, à

Montréal, et Yanni Langevin, âgée de 8 ans, fille de Dominique Langevin, même adresse. La Sûreté du Québec, à Rimouski, précise que la tragédie est survenue, vers 8h10. L'auto des victimes est entrée en collision avec un camion-citerne circulant en sens inverse.

### VENTE 25%



Stores vénitiens horizontaux verticaux Choix de couleurs.

DECORATION

**STUDIO 2000**

DECORATION COMMERCIAL RÉSIDENTIEL

- TAPIS
- TENTURES
- PAPIERS PEINTS
- VÉNITIENNES

1075, BOUL. MASSON, LES SAULES G1P 1J4  
TÉL.: (418) 871-6777

## Vente d'inventaire

LA PLUS GRANDE - VENTE - DE L'ANNÉE

TOUTE OFFRE RAISONNABLE SERA ACCEPTÉE SUR NOS

MODELES D'INVENTAIRE

**MF 30B**



**MF 50C**



**MF 40B**



**MF 60**



**MF**

Massey Ferguson

**MACHINERIE NEUVE et USAGÉE, AGRICOLE et INDUSTRIELLE**

Cette vente se termine le 25 mars 1981

**831-2324**

Situé le long de l'autoroute 20, en direction de Montréal, à 5 milles du pont Laporte

**NG EQUIPEMENT**

830, Chemin Olivier Bernières, Qué.

**831-2324**

## Une saucière pas chère!



A \$6.95, c'est donné! Un ustensile que vous trouverez des plus utiles — en bon acier inoxydable du Danemark.

Cette saucière d'environ 5" de diamètre sert évidemment pour la sauce, mais aussi pour la mayonnaise, le beurre fondu, la crème fouettée ou la confiture.

Saucière et plateau ne font qu'un.

Avec louche, \$6.95

16, de la Fabrique 692-3822

PLACE QUEBEC 529-0231

PLACE STE-FOY 653-4035

PLACE FLEUR DE LYS 529-0303

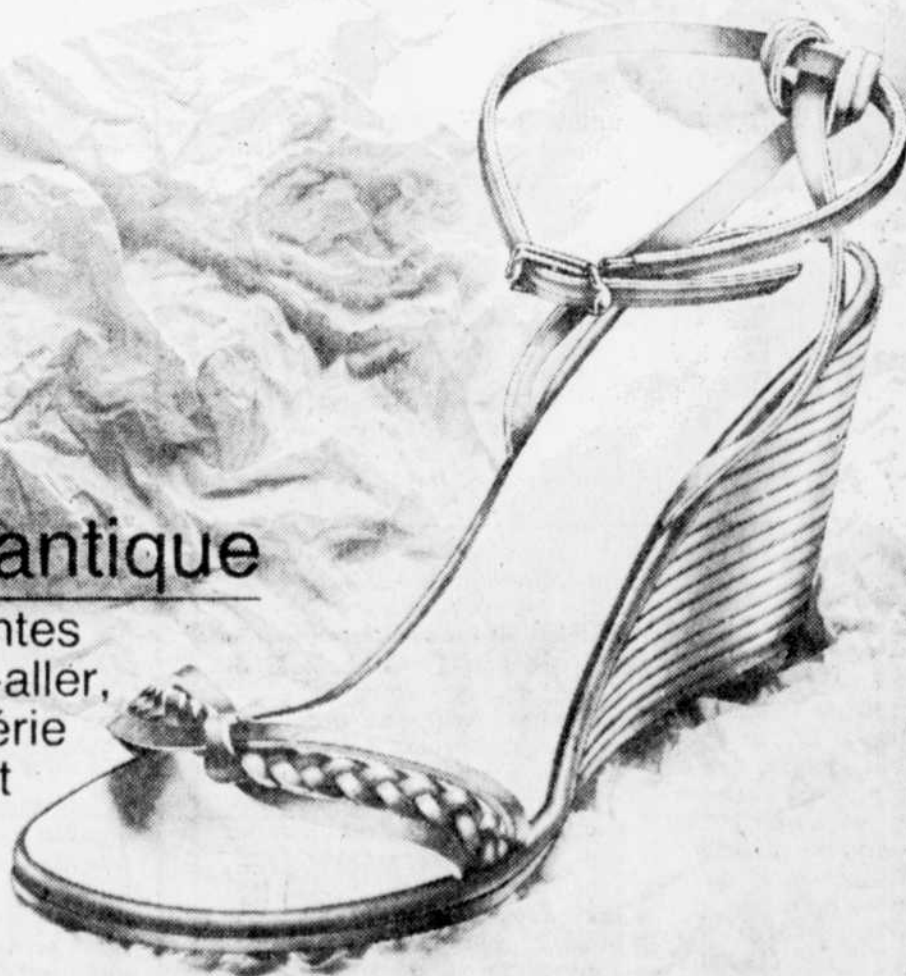
PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

**BIRKS JOAILLIERS**

## 4 le romantique

Talon plein, teintes naturelles, tout-aller, l'attrait d'une série particulièrement excitante.

\$48.00

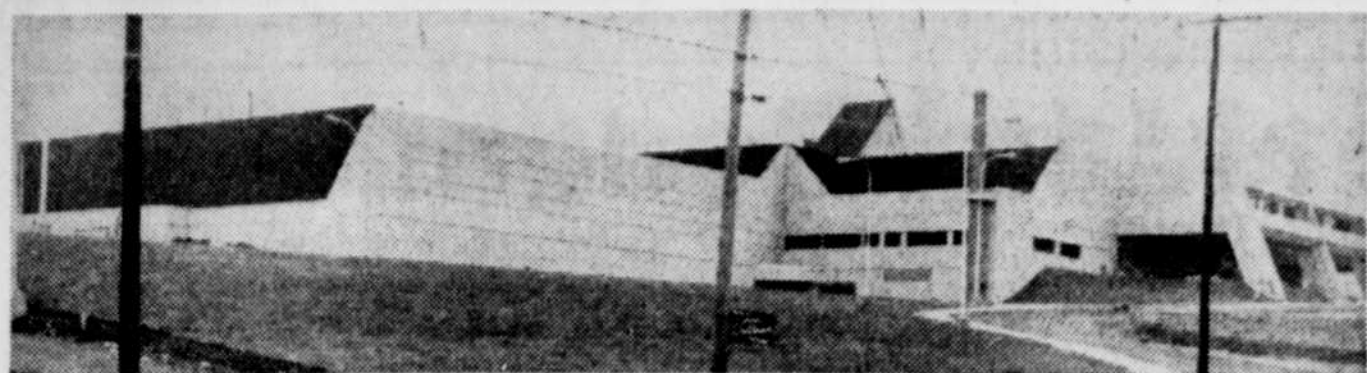


\* Disponible dans la majorité de nos magasins

**Simard & Voyer**

LA QUALITÉ PORTE LE NOM SIMARD & VOYER

Galeries de la Capitale - Place Québec - Place Ste-Foy - Place Laurier - Galeries Chagnon - Place Fleur de Lys



La contestation de 250 étudiants a amené la fermeture de la polyvalente de Saint-Georges de Beauce durant 3 jours.

## Reprise des cours à la polyvalente St-Georges

par Paul-Henri DROUIN

**SAINT-GEORGES** — Un mouvement de contestation et le boycottage des cours par quelque 250 étudiants de la polyvalente de Saint-Georges de Beauce a entraîné, depuis lundi dernier, la fermeture de cette école et par le fait même la suspension des cours à 1,600 élèves.

Face aux agissements des contestataires qui ont mis le feu à une poubelle et répandu de l'eau dans l'école à l'aide d'un boyau d'arrosage, a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Pierre Légaré, directeur général de la Commission scolaire régionale de la Chaudière (CSRC), "on se devait d'agir ainsi, mais les cours reprendront à compter d'aujourd'hui".

"Toutefois, a-t-il expliqué, les quelque 250 étudiants qui ont boycotté les cours et fait le chahut dans l'école, devront se réinscrire avec leurs parents, ce qui a déjà été fait dans un pourcentage de 66 pour 100".

Selon M. Pierre Légaré "le conseil étudiant de la polyvalente de Saint-Georges ne serait pas d'accord avec le mouvement des étudiants contestataires".

Ce chahut de la part de quelque 250 étudiants à la polyvalente de

Programme PAREL

## Les 26 maires de Portneuf préfèrent repartir à neuf

par Isabelle JINCHEREAU

(collaboration spéciale)

**CAP-SANTÉ** — La majorité des 26 maires assistant à l'assemblée du conseil de comté, hier soir à Cap-Santé, a convenu de demander d'abord la signature des deux parties impliquées dans la livraison du Programme d'aide à la remise en état de logement (PAREL) dans Portneuf, avant de décider des procédures à entreprendre pour combler le poste de chargé de projet du programme.

Ce programme, par ailleurs, par la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) depuis 1978 et confié jusqu'au 26 février dernier au maire de Saint-Marc-des-Carrières, M. Alcide Rochette, faisait l'objet

de fortes discussions depuis la démission précipitée de M. Rochette, avisé le 19 janvier dernier par une opinion légale de sa situation de conflit d'intérêt.

Faisant le point sur l'administration de PAREL dans Portneuf, la plupart des édiles ont décidé de repartir en neuf avec ce dossier litigieux, appuyant par le fait même la position du préfet de comté, M. Paul-Eugène Drolet, qui a réitéré la bonne foi de son conseil d'administration à ce chapitre.

Littéralement offusqué par la prise de position draconienne de certains médias locaux dans cette affaire, qui selon lui, éclaboussait le conseil de comté, M. Drolet a répété que la corporation de comté n'avait rien avoir avec la description de tâches du chargé de projet.

"Dans notre esprit, il

était clair que depuis 1978, M. Rochette était un employé de la SCHL, et que le conseil ne décidait rien en son nom. Seul l'avis légal nous a précisé l'ambiguïté de la situation du maire Rochette, situation d'ailleurs que les journaux ont su habilement exploiter", déclare M. Drolet. Selon lui, la presse s'est emparée d'une primeur, croyant ainsi régler le problème alors qu'elle l'aggravait.

Néanmoins, certains maires ont exigé que les montants alloués pour PAREL soient mieux définis dans le rapport financier du conseil de comté, contesté par le maire de Sainte-Catherine, M. Paul-Guy Boucher, à cause de son manque de clarté.

Pour sa part, le maire Rochette a offert au conseil de comté de reprendre son poste de chargé de projet aux

mêmes conditions de travail, en précisant aux maires qu'il était prêt à démissionner de son poste à la mairie pour éviter tout conflit d'intérêt.

Toutefois, le conseil préfère signer d'abord un contrat en bonne et due forme avec la SCHL avant de statuer à ce sujet.

**VENTE 25%**

Stores vénitiens horizontaux verticaux Choix de couleurs.

**DECORATION STUDIO 2000**

DECORATION COMMERCIAL RÉSIDENTIEL

- TAPIS
- TENTURES
- PAPIERS PEINTS
- VÉNITIENNES

1075, BOUL. MASSON, LES SAULES G1P 1J4  
TEL.: (418) 871-6777

## Indicateur de l'emploi utilisé pour Thetford

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD-MINES** — La région de l'Amiante possède un nouvel outil de travail, un indicateur de l'emploi, qui détermine mensuellement, son évolution économique.

Il s'agit d'un genre de baromètre réalisé, en collaboration, par la Société économique de la région de l'Amiante, le Centre d'emploi du Canada et le Centre de main-d'œuvre du Québec.

La façon de procéder est de mener régulièrement une enquête sur la situation de l'emploi dans les entreprises comptant 20 employés et plus. Les résultats sont obtenus par secteurs d'activité économique.

Le sondage est effectué aussi chez les petites entreprises (moins de 19 employés). Cependant, la recherche y est faite par échantillonnage au niveau de l'emploi global et non par secteurs.

### Baisse de l'emploi

Par exemple, l'indicateur statistique pour le trimestre terminé le 1er février dernier révèle que le nombre des emplois qui se chiffrait à 13,084 en novembre, avait baissé à 12,971 en décembre, et diminué à 11,176 en janvier. Ces résultats étaient dus aux mises à pied massives effectuées par l'industrie de l'amiante.

Depuis, 1,350 des 1,700 mineurs ont été rappelés au travail.

Durant cette même période, le secteur hébergement-restauration avait subi une perte de 160 emplois. Le commerce au détail avait embauché 10 pour 100 de plus de travailleurs en novembre et en décembre mais en avait congédié 14 pour 100 en janvier.

Cependant, d'autres secteurs avaient connu une croissance. Ce fut le cas de la transformation de métaux

(11 emplois de plus), des services médicaux et sociaux (114), et des services aux entreprises (55 de plus).

La situation s'était maintenue dans les secteurs des aliments et boissons, des transports, de l'enseignement et des institutions financières.

Cet indicateur de l'emploi permettra de comparer les périodes faibles et fortes de l'activité économique échelonnées sur 12 mois.

## Usine paralysée par une grève, à Princeville

**PRINCEVILLE** — L'usine de meubles "Ameublements Princeville", à Princeville, dans les Bois-Francs, est paralysée par une grève depuis hier soir.

Par un vote de 75 pour 100, les 160 employés syndiqués (CSD) ont rejeté les dernières offres patronales en vue de la conclusion d'un nouveau contrat de travail. Dès que les résultats du scrutin furent connus, des

lignes de piquetage furent dressées devant les portes de l'entreprise.

Les négociations acheminent sur l'ancienneté des contremaîtres, les primes de rendement (travail à la pièce) et les salaires.

La compagnie offre des hausses annuelles de \$0.55, \$0.60 et \$0.65 l'heure pour une entente d'une durée de trois ans, et l'indexation du revenu à partir de la deuxième année pour l'excédent de 12 pour 100 du coût de la vie.

**Vente d'inventaire**  
LA PLUS GRANDE - VENTE - DE L'ANNÉE

TOUTE OFFRE RAISONNABLE SERA ACCEPTÉE SUR NOS MODELES D'INVENTAIRE

**MF 30B**  
**MF 50C**  
**MF 40B**  
**MF 60**

**MACHINERIE NEUVE et USAGÉE, AGRICOLE et INDUSTRIELLE**

**Cette vente se termine le 25 mars 1981**  
**831-2324**

Situé le long de l'autoroute 20, en direction de Montréal, à 5 milles du pont Laporte

**MF**  
Massey Ferguson

**MG**  
EQUIPEMENT

830, Chemin Olivier  
Bernières, Qué.  
**831-2324**

## Une saucière pas chère!



A \$6.95, c'est donné!  
Un ustensile que vous trouverez des plus utiles — en bon acier inoxydable du Danemark.

Cette saucière d'environ 5" de diamètre sert évidemment pour la sauce, mais aussi pour la mayonnaise, le beurre fondu, la crème fouettée ou la confiture.

Saucière et plateau ne font qu'un.

Avec louche, \$6.95

16, de la Fabrique 692-3822  
PLACE QUEBEC 529-0231  
PLACE STE-FOY 653-4035  
PLACE FLEUR DE LYS 529-0303  
PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**4 le romantique**  
Talon plein, teintes naturelles, tout-aller, l'attrait d'une série particulièrement excitante.  
**\$48.00**

\* Disponible dans la majorité de nos magasins

**Simard & Voyer**

LA QUALITÉ PORTE LE NOM SIMARD & VOYER  
Galeries de la Capitale - Place Québec - Place Ste-Foy - Place Laurier - Galeries Chagnon - Place Fleur de Lys

Par la Corporation de développement Bellechasse-Dorchester

## Au-delà de 200 emplois créés l'an dernier

**par Paul-Henri DROUIN**  
**SAINT-MALACHIE** — L'augmentation des activités économiques sur le territoire desservi par la Corporation de développement économique Bellechasse-Dorchester (CDEBD) a permis, en 1980, des investissements se totalisant à \$5,956,000 et la création de 236 nouveaux emplois.

C'est ce qu'a affirmé, avant hier soir, M. Christian Audet, commissaire industriel de la CDEBD à l'assemblée générale annuelle de cet organisme régional.

Du côté de ces investissements, au nombre de 11, a expliqué M. Audet, la firme Prévost Car Inc., de Sainte-

Claire de Dorchester, vient au premier rang avec un investissement de \$3 millions et la création de 146 nouveaux emplois.

Au second rang, on retrouve la Société coopérative agricole Chaudière-Etchemin, avec un investissement de \$1,4 million et la création de 7 nouveaux emplois.

Dans son rapport annuel, M. Christian Audet mentionne "qu'à sa deuxième année complète d'activité, la CDEBD a vu passer le nombre des municipalités participantes à son budget de 9 à 14 sur une possibilité de 36 municipalités, les institutions financières de 7 à 11 et les industries, commerces, services et membres in-

dividuels de 67 à 71 pour un grand total de 96 membres soit 13 de plus que l'année précédente".

Selon M. Audet, "la perspective de pouvoir adhérer de nouvelles municipalités en 1981 semble excellente, car à ce jour les municipalités de Armagh (village et paroisse), Saint-Magloire, Saint-Gervais et Saint-Camille nous ont assurés leur participation pour cette année".

Jusqu'ici, les municipalités qui ont contribué financièrement au budget de la CDEBD sont: Lac-Etchemin, Notre-Dame-de-Buckland, Saint-Anselme (village et paroisse), Sainte-Claire, Saint-Damien, Sainte-Germaine, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-

Standon, Saint-Malachie, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon et Sainte-Sabine.

**Crédit touristique**

La région de Bellechasse-Dorchester étant exclue des subsides gouvernementaux concernant le tourisme, en date du 22 février dernier, la CDEBD a fait parvenir une lettre au ministre Yves L. Duhaime, lui demandant l'insertion du territoire desservi par la CDEBD dans la zone admissible au crédit touristique (loi 37).

Suite à un accusé de réception un peu trop évasif, a déclaré M. Christian

Audet, "la CDEBD a demandé à l'attaché politique du ministre Duhaime, M. Guy Julien, de contacter le ministre afin qu'il vienne expliquer à la population la raison de l'exclusion de Bellechasse-Dorchester de cette loi, mais nous attendons toujours une réponse".

**La forêt**

C'est en date du 25 septembre dernier, que le conseil d'administration du CDEBD a mandaté son commissaire industriel, M. Christian Audet, pour former une coopérative forestière dans les municipalités de Saint-Philémon et de Buckland.

Le but de cette action, a expliqué M. Audet, est de faire pression auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources pour obtenir le droit de coupe des lots boisés dans la forêt domaniale des Appalaches en perdition dans ces dites municipalités.

"Jusqu'ici, fit remarquer M. Audet, 42 personnes se sont dites prêtes à devenir sociétaires dans l'éventuelle coopérative."

"Les recherches se poursuivent, a-t-il dit, afin de monter un dossier étoffé pour la présentation de ce projet avec la collaboration de la Fédération de l'UPA et des différents intervenants dans le milieu forestier de Bellechasse-Dorchester."



Les attraits touristiques de Bellechasse, dont le Mont Orignal, sont parmi les atouts touristiques que veut développer et faire connaître la corporation de développement économique de la région.

## But ultime de la CDEBD: un dossier économique régional

**par Paul-Henri DROUIN**  
**SAINT-MALACHIE** — En 1981, la Corporation de développement économique Bellechasse-Dorchester (CDEBD) complètera le profil socio-économique de son territoire à l'aide du projet Canada au travail qu'elle parraine actuellement.

Aussi, la CDEBD orientera ses activités vers les objectifs généraux suivants:

- une promotion plus intensive dans la région Bellechasse-Dorchester;
- une aide accrue à l'expansion ou à l'implantation industrielle, ainsi qu'aux autres activités créatrices d'emplois;
- une sensibilisation des principales municipalités à l'effet d'une publication orientée vers le tourisme;
- une publicité accrue concernant l'achat de biens dans la région, par notre population.

C'est ce qu'a révélé, avant hier soir, M. Christian Audet, commissaire industriel de la CDEBD à l'assemblée générale annuelle de cet organisme régional, tenue à Saint-Malachie de Dorchester et qui groupait une trentaine de personnes.

Selon M. Audet, "il faudra, en 1981, continuer de mettre l'accent sur la promotion des objectifs et des services de la CDEBD et intensifier la publication de ses activités".

"L'objectif de cette promotion, dit-il, sera d'obtenir l'adhésion d'un plus grand nombre de corporations

municipales afin d'amasser les fonds nécessaires pour publiciser davantage notre région".

"Pour atteindre cet objectif, a expliqué M. Christian Audet, les moyens utilisés seront les suivants":

- rencontres plus nombreuses avec les membres des conseils municipaux de la région Bellechasse-Dorchester pour leur fournir de l'information;
- bulletins d'informations trimestriels sur les activités de la corporation dans lequel on retrouvera aussi des informations utiles sur les différents programmes d'aides aux entreprises;
- organisation plus fréquentes de rencontres avec les industriels et les professionnels du secteur des affaires lors de déjeuners-causerie dans les municipalités participantes et de soupers-bénéfice avec conférencier invité;
- visites dans la plupart des foires municipales afin de faire visionner notre diaporama;
- et continuer la diffusion de nos activités ou interventions dans les divers médias d'informations régionaux.

**Profil socio-économique**

En 1980, dans le cadre d'un projet Canada au travail, la CDEBD a pu

recueillir des informations sur 16 municipalités de la région Bellechasse-Dorchester.

Ce travail se poursuivra en 1981 et l'on s'attend de recueillir les données nécessaires des autres municipalités qui n'ont pas fait l'objet de la première étude, a souligné le commissaire industriel Christian Audet.

"Lorsque la confection de ce dossier sera terminée, ajoute M. Audet, nous prendrons les moyens nécessaires afin que le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce publie un dossier économique sur notre région".

"Par la suite, dit-il, ce dossier sera distribué à travers tous les bureaux régionaux, nationaux et internationaux de ce ministère et les investisseurs pourront prendre connaissance des avantages de notre région".

**Aide aux entreprises**

De plus, fit savoir M. Christian Audet, "la CDEBD continuera à soutenir et à stimuler l'entrepreneuriat régional en aidant à monter des dossiers d'investissements et collaborera à présenter toutes demandes de subventions aux autorités gouvernementales intéressées".

Aussi, on cherchera à fournir tous les renseignements nécessaires à l'é-

laboration d'un projet d'investissement.

**Brochure touristique**

Au cours de la présente année, a expliqué M. Christian Audet, "la CDEBD tentera de sensibiliser les édiles de la région Bellechasse-Dorchester à la publication d'une brochure touristique".

Le but d'une telle brochure sera d'inciter les gens de l'extérieur à venir nous rendre visite et de publiciser les principaux attraits touristiques de notre région avec une distribution à travers tous les kiosques touristiques du Québec.

**Publicité régionale**

Dans le but de sensibiliser la population de Dorchester-Bellechasse à l'importance d'acheter les biens de consommation dans notre région, fit remarquer le commissaire industriel Christian Audet, "la CDEBD accentuera une publicité régionale à cet effet".

Ainsi, on essaiera de développer un sentiment d'appartenance à la région et de faire comprendre à la population qu'il n'est pas avantageux de se rendre à Québec, Lévis ou Saint-Georges pour faire des emplettes, car "acheter chez nous, c'est de démarer la roue économique et qu'ensuite cela profitera à tous" a conclu M. Audet.

Syndicat

# V E N T E

## de souliers pour hommes, dames et enfants

EN VENTE AU

### Syndicat

**Mail St-Roch  
Place Laurier  
Place Fleur de Lys**

## Spécial

# 39<sup>99</sup>

# 39<sup>99</sup>

# 14<sup>99</sup>

## hommes

## dames

## enfants

Des souliers de haute qualité et de grande valeur offerts à prix réduits. Des marques aussi prestigieuses que Le Baron, Nunn-Bush, etc., vous sont proposés à un seul bas prix:

Valeur régulière de 50.00 à 60.00.

SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier et Place Fleur de Lys, chaussures hommes, r. 25.

On vous offre des modèles de chaussures élégants et durables à prix vraiment bas. Parmi les marques De Carlos, Canturas, White Cross, Lavallée, etc., vous trouverez sûrement ce dont vous avez besoin. Valeur régulière de 50.00 à 60.00. Un seul prix:

SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys, chaussures dames, r. 55.

Les petits ne seront pas en reste. Vous pouvez leur procurer de solides chaussures dans les marques Savage et Buster Brown, valant régulièrement de 20.00 à 24.00, pour ce prix:

SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier et Place Fleur de Lys, chaussures enfants, r. 57.

Venez faire quelques pas chez nous et profiter de ces aubaines remarquables.

### FICHE-CADEAUX

Nous invitons les fiancées à compléter une fiche-cadeaux afin d'aider vos parents et amis à choisir un cadeau que vous apprécierez. Demandez-la à nos rayons du cadeau à chacun de nos 6 magasins.

### UN NOUVEAU RAYON A PLACE FLEUR DE LYS

Un nouveau rayon des machines à coudre est ouvert au SYNDICAT de Place Fleur de Lys. Des techniciens diplômés de Genève assurent le service de réparations sur les machines à coudre de toutes marques. Venez nous visiter.

**PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL**

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

647-3333

entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

**Pensée du jour**

"Devenez mouton et vous ne tarderez pas à voir le loup."

**RESTAURANT LA SAUVAGÈRE**  
St-Jean-Chrysostome  
839-7914

**RESTAURANT CAFE d'EUROPE**

les 13, 14 et 15 mars

- la mousse minosa
- les coquilles Saint-Jacques en brochette glacées au poivre rose
- le riz au safran
- salade bagatelle
- le chariot des mille douceurs
- café

Le tout \$13<sup>95</sup>

27, Ste-Angèle, Québec 692-3835

**RESTAURANT La Réserve**

108, St-Cyrille ouest

**Menu**

les 12, 13 et 14 mars

- Aspic de saumon fumé
- Le consommé royal
- Paillard de bœuf charolais "Nissarda"
- Les endives parisiennes
- Les pommes dauphines
- Dessert du buffet
- Thé ou café

\$13<sup>95</sup>

• Gratuit cette semaine. Le sortet au calendrier.

**Rés.: 524-1864**  
(demandez M. André)

Heures d'ouverture: de 11h30 à 15h de 17h30 à 23h30  
Fermé le dimanche

Par la Corporation de développement Bellechasse-Dorchester

## Au-delà de 200 emplois créés l'an dernier

**par Paul-Henri DROUIN**  
**SAINT-MALACHIE** — L'augmentation des activités économiques sur le territoire desservi par la Corporation de développement économique Bellechasse-Dorchester (CDEBD) a permis, en 1980, des investissements se totalisant à \$5,956,000 et la création de 236 nouveaux emplois.

C'est ce qu'a affirmé, avant hier soir, M. Christian Audet, commissaire industriel de la CDEBD à l'assemblée générale annuelle de cet organisme régional.

Du côté de ces investissements, au nombre de 11, a expliqué M. Audet, la firme Prevost Car Inc., de Sainte-

Claire de Dorchester, vient au premier rang avec un investissement de \$3 millions et la création de 146 nouveaux emplois.

Au second rang, on retrouve la Société coopérative agricole Chaudière-Etchemin, avec un investissement de \$1,4 million et la création de 7 nouveaux emplois.

Dans son rapport annuel, M. Christian Audet mentionne "qu'à sa deuxième année complète d'activité, la CDEBD a vu passer le nombre des municipalités participantes à son budget de 9 à 14 sur une possibilité de 36 municipalités, les institutions financières de 7 à 11 et les industries, commerces, services et membres in-

dividuels de 67 à 71 pour un grand total de 96 membres soit 13 de plus que l'année précédente".

Selon M. Audet, "la perspective de pouvoir adhérer de nouvelles municipalités en 1981 semble excellente, car à ce jour les municipalités de Armagh (village et paroisse), Saint-Magloire, Saint-Gervais et Saint-Camille nous ont assurés leur participation pour cette année".

Jusqu'ici, les municipalités qui ont contribué financièrement au budget de la CDEBD sont: Lac-Etchemin, Notre-Dame-de-Buckland, Saint-Anselme (village et paroisse), Sainte-Claire, Saint-Damien, Sainte-Germaine, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-

Standon, Saint-Malachie, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon et Sainte-Sabine.

**Crédit touristique**

La région de Bellechasse-Dorchester étant exclue des subsides gouvernementaux concernant le tourisme, en date du 22 février dernier, la CDEBD a fait parvenir une lettre au ministre Yves L. Duhaime, lui demandant l'insertion du territoire desservi par la CDEBD dans la zone admissible au crédit touristique (loi 37).

Suite à un accusé de réception un peu trop évasif, a déclaré M. Christian

Audet, "la CDEBD a demandé à l'attaché politique du ministre Duhaime, M. Guy Julien, de contacter le ministre afin qu'il vienne expliquer à la population la raison de l'exclusion de Bellechasse-Dorchester de cette loi, mais nous attendons toujours une réponse".

**La forêt**

C'est en date du 25 septembre dernier, que le conseil d'administration du CDEBD a mandaté son commissaire industriel, M. Christian Audet, pour former une coopérative forestière dans les municipalités de Saint-Philémon et de Buckland.

Le but de cette action, a expliqué M. Audet, est de faire pression auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources pour obtenir le droit de coupe des lots boisés dans la forêt domaniale des Appalaches en perdition dans ces dites municipalités.

"Jusqu'ici, fit remarquer M. Audet, 42 personnes se sont dites prêtes à devenir sociétaires dans l'éventuelle coopérative."

"Les recherches se poursuivent, a-t-il dit, afin de monter un dossier étoffé pour la présentation de ce projet avec la collaboration de la Fédération de l'UPA et des différents intervenants dans le milieu forestier de Bellechasse-Dorchester."



Les attraits touristiques de Bellechasse, dont le Mont Orignal, sont parmi les atouts touristiques que veut développer et faire connaître la corporation de développement économique de la région.

## But ultime de la CDEBD: un dossier économique régional

**par Paul-Henri DROUIN**  
**SAINT-MALACHIE** — En 1981, la Corporation de développement économique Bellechasse-Dorchester (CDEBD) complètera le profil socio-économique de son territoire à l'aide du projet Canada au travail qu'elle parraine actuellement.

Aussi, la CDEBD orientera ses activités vers les objectifs généraux suivants:

- une promotion plus intensive dans la région Bellechasse-Dorchester;
- une aide accrue à l'expansion ou à l'implantation industrielle, ainsi qu'aux autres activités créatrices d'emplois;
- une sensibilisation des principales municipalités à l'effet d'une publication orientée vers le tourisme;
- une publicité accrue concernant l'achat de biens dans la région, par notre population.

C'est ce qu'a révélé, avant hier soir, M. Christian Audet, commissaire industriel de la CDEBD à l'assemblée générale annuelle de cet organisme régional, tenue à Saint-Malachie de Dorchester et qui groupait une trentaine de personnes.

Selon M. Audet, "il faudra, en 1981, continuer de mettre l'accent sur la promotion des objectifs et des services de la CDEBD et intensifier la publication de ses activités".

"L'objectif de cette promotion, dit-il, sera d'obtenir l'adhésion d'un plus grand nombre de corporations

municipales afin d'amasser les fonds nécessaires pour publiciser davantage notre région".

"Pour atteindre cet objectif, a expliqué M. Christian Audet, les moyens utilisés seront les suivants":

- rencontres plus nombreuses avec les membres des conseils municipaux de la région Bellechasse-Dorchester pour leur fournir de l'information;
- bulletins d'informations trimestriels sur les activités de la corporation dans lequel on retrouvera aussi des informations utiles sur les différents programmes d'aides aux entreprises;
- organisation plus fréquentes de rencontres avec les industriels et les professionnels du secteur des affaires lors de déjeuners-causerie dans les municipalités participantes et de soupers-bénéfice avec conférencier invité;
- visites dans la plupart des foires municipales afin de faire visionner notre diaporama;
- et continuer la diffusion de nos activités ou interventions dans les divers médias d'informations régionaux.

**Profil socio-économique**

En 1980, dans le cadre d'un projet Canada au travail, la CDEBD a pu

recueillir des informations sur 16 municipalités de la région Bellechasse-Dorchester.

Ce travail se poursuivra en 1981 et l'on s'attend de recueillir les données nécessaires des autres municipalités qui n'ont pas fait l'objet de la première étude, a souligné le commissaire industriel Christian Audet.

"Lorsque la confection de ce dossier sera terminée, ajoute M. Audet, nous prendrons les moyens nécessaires afin que le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce publie un dossier économique sur notre région".

"Par la suite, dit-il, ce dossier sera distribué à travers tous les bureaux régionaux, nationaux et internationaux de ce ministère et les investisseurs pourront prendre connaissance des avantages de notre région".

**Aide aux entreprises**

De plus, fit savoir M. Christian Audet, "la CDEBD continuera à soutenir et à stimuler l'entrepreneuriat régional en aidant à monter des dossiers d'investissements et collaborera à présenter toutes demandes de subventions aux autorités gouvernementales intéressées".

Aussi, on cherchera à fournir tous les renseignements nécessaires à l'é-

laboration d'un projet d'investissement.

**Brochure touristique**

Au cours de la présente année, a expliqué M. Christian Audet, "la CDEBD tentera de sensibiliser les édiles de la région Bellechasse-Dorchester à la publication d'une brochure touristique".

Le but d'une telle brochure sera d'inciter les gens de l'extérieur à venir nous rendre visite et de publiciser les principaux attraits touristiques de notre région avec une distribution à travers tous les kiosques touristiques du Québec.

**Publicité régionale**

Dans le but de sensibiliser la population de Dorchester-Bellechasse à l'importance d'acheter les biens de consommation dans notre région, fit remarquer le commissaire industriel Christian Audet, "la CDEBD accentuera une publicité régionale à cet effet".

Ainsi, on essaiera de développer un sentiment d'appartenance à la région et de faire comprendre à la population qu'il n'est pas avantageux de se rendre à Québec, Lévis ou Saint-Georges pour faire des emplettes, car "acheter chez nous, c'est de démarer la roue économique et qu'ensuite cela profitera à tous" a conclu M. Audet.

Caduet-Syndicat

# V E N T E

## de souliers pour hommes, dames et enfants

EN VENTE AU

### Syndicat

**Mail St-Roch  
Place Laurier  
Place Fleur de Lys**

## hommes

Des souliers de haute qualité et de grande valeur offerts à prix réduits. Des marques aussi prestigieuses que Le Baron, Nunn-Bush, etc., vous sont proposés à un seul bas prix:

Valeur régulière de 50.00 à 60.00.

**SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier et Place Fleur de Lys, chaussures hommes, r. 25.**

## dames

On vous offre des modèles de chaussures élégants et durables à prix vraiment bas. Parmi les marques De Carlos, Canturas, White Cross, Lavallée, etc., vous trouverez sûrement ce dont vous avez besoin. Valeur régulière de 50.00 à 60.00. Un seul prix:

**SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys, chaussures dames, r. 55.**

## enfants

Les petits ne seront pas en reste. Vous pouvez leur procurer de solides chaussures dans les marques Savage et Buster Brown, valant régulièrement de 20.00 à 24.00, pour ce prix:

**SYNDICAT Mail St-Roch, Place Laurier et Place Fleur de Lys, chaussures enfants, r. 57.**

Venez faire quelques pas chez nous et profiter de ces aubaines remarquables.

**Spécial**

# 39.99

# 39.99

# 14.99

**FICHE-CADEAUX** Nous invitons les fiancées à compléter une fiche-cadeaux afin d'aider vos parents et amis à choisir un cadeau que vous apprécierez. Demandez-la à nos rayons du cadeau à chacun de nos 6 magasins.

**UN NOUVEAU RAYON A PLACE FLEUR DE LYS**

Un nouveau rayon des machines à coudre est ouvert au SYNDICAT de Place Fleur de Lys. Des techniciens diplômés de Genève assurent le service de réparations sur les machines à coudre de toutes marques. Venez nous visiter.

**PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL**

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

**647-3333**

entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

**Pensée du jour**

"Devenez mouton et vous ne tarderez pas à voir le loup."

**RESTAURANT LA SAUVAGÈRE**  
St-Jean-Chrysostome 839-7914

**RESTAURANT CAFE d'EUROPE**

les 13, 14 et le dimanche 15 mars

- la mousse minosa
- les coquilles Saint-Jacques en brochette glacées au poivre rose
- le riz au safran
- salade bogatella
- le chariot des mille douceurs
- café

Le tout \$13.95

27, Ste-Ange, Québec 692-3835

**RESTAURANT La Reserve**

108, St-Cyrille ouest

**Menu**

les 12, 13 et 14 mars

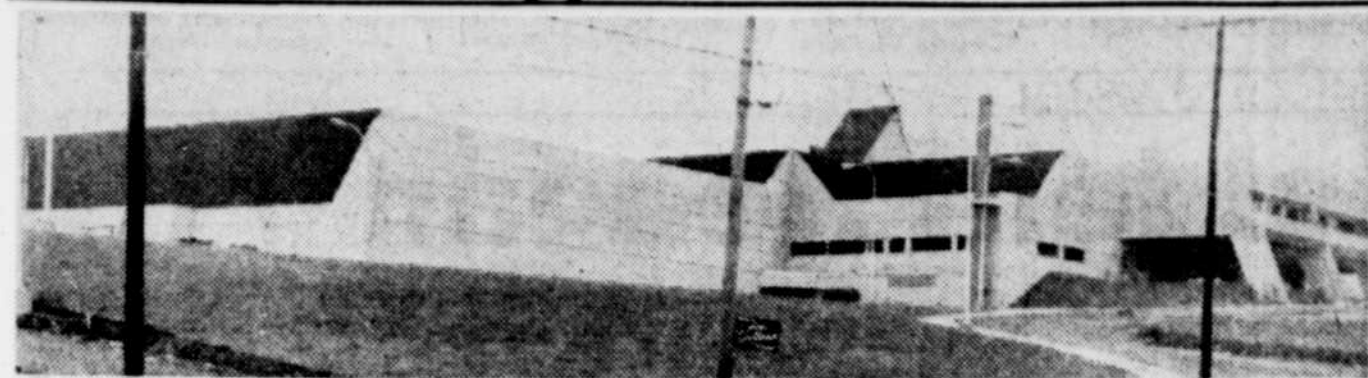
- Aspic de saumon fumé
- Le consommé royal
- Paillard de bœuf charolais "Nissarda"
- Les endives parisiennes
- Les pommes dauphines
- Dessert du buffet
- Thé ou café

**\$13.95**

• Gratuit cette semaine. Le sorbet au calvados

**Rés.: 524-1864** (demandez M. André)

Heures d'ouverture: de 11h30 à 15h de 17h30 à 23h30 Fermé le dimanche



La contestation de 250 étudiants a amené la fermeture de la polyvalente de Saint-Georges de Beauce durant 3 jours.

## Reprise des cours à la polyvalente St-Georges

par Paul-Henri DROUIN

**SAINT-GEORGES** — Un mouvement de contestation et le boycott des cours par quelque 250 étudiants de la polyvalente de Saint-Georges de Beauce a entraîné, depuis lundi dernier, la fermeture de cette école et par le fait même la suspension des cours à 1.600 élèves.

Face aux agissements des contestataires qui ont mis le feu à une poubelle et répandu de l'eau dans l'école à l'aide d'un boyau d'arrosage, a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Pierre Légaré, directeur général de la Commission scolaire régionale de la Chaudière (CSRC), "on se devait d'agir ainsi, mais les cours reprendront à compter d'aujourd'hui".

Toutefois, a-t-il expliqué, les quelque 250 étudiants qui ont boycotté les cours et fait le chahut dans l'école, devront se réinscrire avec leurs parents, ce qui a déjà été fait dans un pourcentage de 66 pour 100".

Selon M. Pierre Légaré "le conseil étudiant de la polyvalente de Saint-Georges ne serait pas d'accord avec le mouvement des étudiants contestataires".

Ce chahut de la part de quelque 250 étudiants à la polyvalente de Programme PAREL.

## Les 26 maires de Portneuf préfèrent repartir à neuf

par Isabelle JINCHEREAU

(collaboration spéciale)

**CAP-SANTÉ** — La majorité des 26 maires assistant à l'assemblée du conseil de comté, hier soir à Cap-Santé, a convenu de demander d'abord la signature d'un contrat précisant les responsabilités des deux parties impliquées dans la livraison du Programme d'aide à la remise en état de logement (PAREL) dans Portneuf, avant de décider des procédures à entreprendre pour combler le poste de chargé de projet du programme.

Ce programme, par ailleurs, par la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) depuis 1978 et confié jusqu'au 26 février dernier au maire de Saint-Marc-des-Carrières, M. Alcide Rochette, faisait l'objet

de fortes discussions depuis la démission précipitée de M. Rochette, avisé le 19 janvier dernier par une opinion légale de sa situation de conflit d'intérêt.

Faisant le point sur l'administration de PAREL dans Portneuf, la plupart des édiles ont décidé de repartir en neuf avec ce dossier litigieux, appuyant par le fait même la position du préfet de comté, M. Paul-Eugène Drolet, qui a réitéré la bonne foi de son conseil d'administration à ce chapitre.

Littéralement offensé par la prise de position draconienne de certains médias locaux dans cette affaire, qui selon lui, éclaboussait le conseil de comté, M. Drolet a répété que la corporation de comté n'avait rien avoir avec la description de tâches du chargé de projet.

"Dans notre esprit, il

était clair que depuis 1978, M. Rochette était un employé de la SCHL, et que le conseil ne décidait rien en son nom. Seul l'avis légal nous a précisé l'ambiguïté de la situation du maire Rochette, situation d'ailleurs que les journalistes ont su habilement exploiter", déclare M. Drolet. Selon lui, la presse s'est emparée d'une primeur, croyant ainsi régler le problème alors qu'elle l'aggravait.

Néanmoins, certains maires ont exigé que les montants alloués pour PAREL soient mieux définis dans le rapport financier du conseil de comté, contesté par le maire de Sainte-Catherine, M. Paul-Guy Boucher, à cause de son manque de clarté.

Pour sa part, le maire Rochette a offert au conseil de comté de reprendre son poste de chargé de projet aux

mêmes conditions de travail, en précisant aux maires qu'il était prêt à démissionner de son poste à la mairie pour éviter tout conflit d'intérêt.

Toutefois, le

conseil préfère signer d'abord un contrat en bonne et due forme avec la SCHL avant de statuer à ce sujet.

Quant à la suppression des jour-

nées de grands groupes, M. Longchamps fit savoir "qu'il s'agit d'une politique de la CSRC soit de poser deux conditions à leurs réalisations".

"En premier lieu, dit-il, ces journées se devaient d'avoir un rapport avec la matière enseignée et la participation était obligatoire".

Ce serait une faible participation des étudiants et des problèmes de discipline lors de ces journées qui a amené la CSRC à agir ainsi, soit la suppression des journées de grands groupes.

Quant au non fumage dans l'école, Michel Longchamps a affirmé que "celà relève d'un vœu exprimé par l'ensemble des étudiants dans le cadre d'un sondage effectué par le conseil étudiant de la polyvalente de Saint-Georges".

Au terme de ses remarques, M. Michel Longchamps a déclaré "que dès aujourd'hui, on permettra aux étudiants de la polyvalente de Saint-Georges de se donner des moyens de communications pour exprimer leurs opinions et de pouvoir en discuter à l'intérieur des structures qui seront établies conjointement entre la direction de l'école et le conseil des étudiants".

Quant à la suppression des jour-

nées de grands groupes, M. Longchamps fit savoir "qu'il s'agit d'une politique de la CSRC soit de poser deux conditions à leurs réalisations".

"En premier lieu, dit-il, ces journées se devaient d'avoir un rapport avec la matière enseignée et la participation était obligatoire".

Ce serait une faible participation des étudiants et des problèmes de discipline lors de ces journées qui a amené la CSRC à agir ainsi, soit la suppression des journées de grands groupes.

Quant au non fumage dans l'école, Michel Longchamps a affirmé que "celà relève d'un vœu exprimé par l'ensemble des étudiants dans le cadre d'un sondage effectué par le conseil étudiant de la polyvalente de Saint-Georges".

Au terme de ses remarques, M. Michel Longchamps a déclaré "que dès aujourd'hui, on permettra aux étudiants de la polyvalente de Saint-Georges de se donner des moyens de communications pour exprimer leurs opinions et de pouvoir en discuter à l'intérieur des structures qui seront établies conjointement entre la direction de l'école et le conseil des étudiants".

Quant à la suppression des jour-

nées de grands groupes, M. Longchamps fit savoir "qu'il s'agit d'une politique de la CSRC soit de poser deux conditions à leurs réalisations".

"En premier lieu, dit-il, ces journées se devaient d'avoir un rapport avec la matière enseignée et la participation était obligatoire".

Ce serait une faible participation des étudiants et des problèmes de discipline lors de ces journées qui a amené la CSRC à agir ainsi, soit la suppression des journées de grands groupes.

Quant au non fumage dans l'école, Michel Longchamps a affirmé que "celà relève d'un vœu exprimé par l'ensemble des étudiants dans le cadre d'un sondage effectué par le conseil étudiant de la polyvalente de Saint-Georges".

Au terme de ses remarques, M. Michel Longchamps a déclaré "que dès aujourd'hui, on permettra aux étudiants de la polyvalente de Saint-Georges de se donner des moyens de communications pour exprimer leurs opinions et de pouvoir en discuter à l'intérieur des structures qui seront établies conjointement entre la direction de l'école et le conseil des étudiants".

Quant à la suppression des jour-

nées de grands groupes, M. Longchamps fit savoir "qu'il s'agit d'une politique de la CSRC soit de poser deux conditions à leurs réalisations".

"En premier lieu, dit-il, ces journées se devaient d'avoir un rapport avec la matière enseignée et la participation était obligatoire".

Ce serait une faible participation des étudiants et des problèmes de discipline lors de ces journées qui a amené la CSRC à agir ainsi, soit la suppression des journées de grands groupes.

Quant au non fumage dans l'école, Michel Longchamps a affirmé que "celà relève d'un vœu exprimé par l'ensemble des étudiants dans le cadre d'un sondage effectué par le conseil étudiant de la polyvalente de Saint-Georges".

Au terme de ses remarques, M. Michel Longchamps a déclaré "que dès aujourd'hui, on permettra aux étudiants de la polyvalente de Saint-Georges de se donner des moyens de communications pour exprimer leurs opinions et de pouvoir en discuter à l'intérieur des structures qui seront établies conjointement entre la direction de l'école et le conseil des étudiants".

Quant à la suppression des jour-

nées de grands groupes, M. Longchamps fit savoir "qu'il s'agit d'une politique de la CSRC soit de poser deux conditions à leurs réalisations".

"En premier lieu, dit-il, ces journées se devaient d'avoir un rapport avec la matière enseignée et la participation était obligatoire".

Ce serait une faible participation des étudiants et des problèmes de discipline lors de ces journées qui a amené la CSRC à agir ainsi, soit la suppression des journées de grands groupes.

Quant au non fumage dans l'école, Michel Longchamps a affirmé que "celà relève d'un vœu exprimé par l'ensemble des étudiants dans le cadre d'un sondage effectué par le conseil étudiant de la polyvalente de Saint-Georges".

Au terme de ses remarques, M. Michel Longchamps a déclaré "que dès aujourd'hui, on permettra aux étudiants de la polyvalente de Saint-Georges de se donner des moyens de communications pour exprimer leurs opinions et de pouvoir en discuter à l'intérieur des structures qui seront établies conjointement entre la direction de l'école et le conseil des étudiants".

Quant à la suppression des jour-

nées de grands groupes, M. Longchamps fit savoir "qu'il s'agit d'une politique de la CSRC soit de poser deux conditions à leurs réalisations".

"En premier lieu, dit-il, ces journées se devaient d'avoir un rapport avec la matière enseignée et la participation était obligatoire".

Ce serait une faible participation des étudiants et des problèmes de discipline lors de ces journées qui a amené la CSRC à agir ainsi, soit la suppression des journées de grands groupes.

Quant au non fumage dans l'école, Michel Longchamps a affirmé que "celà relève d'un vœu exprimé par l'ensemble des étudiants dans le cadre d'un sondage effectué par le conseil étudiant de la polyvalente de Saint-Georges".

## Indicateur de l'emploi utilisé pour Thetford

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

**THETFORD-MINES** — La région de l'Amiante possède un nouvel outil de travail, un indicateur de l'emploi, qui détermine mensuellement, son évolution économique.

Il s'agit d'un genre de baromètre réalisé, en collaboration, par la Société économique de la région de l'Amiante, le Centre d'emploi du Canada et le Centre de main-d'oeuvre du Québec.

La façon de procéder est de mener régulièrement une enquête sur la situation de l'emploi dans les entreprises comptant 20 employés et plus. Les résultats sont obtenus par secteurs d'activité économique.

Le sondage est effectué aussi chez les petites entreprises (moins de 19 employés). Cependant, la recherche y est faite par échantillonnage au niveau de l'emploi global et non par secteurs.

**Baisse de l'emploi**

Par exemple, l'indicateur statistique pour le trimestre terminé le 1er février dernier révèle que le nombre des emplois qui se chiffrait à 13.084 en novembre, avait baissé à 12.971 en décembre, et diminué à 11.176 en janvier. Ces résultats étaient dus aux mises à pied massives effectuées par l'industrie de l'amiante.

Depuis, 1.350 des 1.700 mineurs ont été rappelés au travail.

Durant cette même période, le secteur hébergement-restauration avait subi une perte de 160 emplois. Le commerce au détail avait embauché 10 pour 100 de plus de travailleurs en novembre et en décembre mais en avait congédié 14 pour 100 en janvier.

Cependant, d'autres secteurs avaient connu une croissance. Ce fut le cas de la transformation de métaux

(11 emplois de plus), des services médicaux et sociaux (114), et des services aux entreprises (55 de plus).

La situation s'était maintenue dans les secteurs des aliments et boissons, des transports, de l'enseignement et des institutions financières.

Cet indicateur de l'emploi permettra de comparer les périodes faibles et fortes de l'activité économique échelonnées sur 12 mois.

## Usine paralysée par une grève, à Princeville

**PRINCEVILLE** — L'usine de meubles "Armeublements Princeville", à Princeville, dans les Bois-Francs, est paralysée par une grève depuis hier soir.

Par un vote de 75 pour 100, les 160 employés syndiqués (CSD) ont rejeté les dernières offres patronales en vue de la conclusion d'un nouveau contrat de travail. Dès que les résultats du scrutin furent connus, des

lignes de piquetage furent dressées devant les portes de l'entreprise.

Les négociations achoppent sur l'ancienneté des contremaîtres, les primes de rendement (travail à la pièce) et les salaires.

La compagnie offre des hausses annuelles de \$0.55, \$0.60 et \$0.65 l'heure pour une entente d'une durée de trois ans, et l'indexation du revenu à partir de la deuxième année pour l'excédent de 12 pour 100 du coût de la vie.

## Vente d'inventaire

LA PLUS GRANDE - VENTE - DE L'ANNÉE

TOUTE OFFRE RAISONNABLE SERA ACCEPTÉE SUR NOS

MODELES D'INVENTAIRE



MF 30B



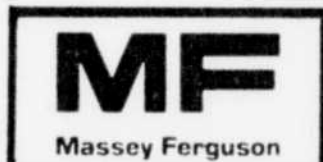
MF 50C



MF 40B



MF 60



MF Massey Ferguson

**MACHINERIE NEUVE et USAGÉE, AGRICOLE et INDUSTRIELLE**

Cette vente se termine le 25 mars 1981

831-2324

Situé le long de l'autoroute 20, en direction de Montréal, à 5 milles du pont Laporte



830, Chemin Olivier Bernières, Qué.

831-2324

## Une saucière pas chère!



A \$6.95, c'est donné! Un ustensile que vous trouverez des plus utiles — en bon acier inoxydable du Danemark.

Cette saucière d'environ 5" de diamètre sert évidemment pour la sauce, mais aussi pour la mayonnaise, le beurre fondu, la crème fouettée ou la confiture.

Saucière et plateau ne font qu'un.

Avec louche, \$6.95

16, de la Fabrique 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035 PLACE FLEUR DE LYS 529-0303 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

**BIRKS** JOAILLIERS

## 4 le romantique

Talon plein, teintes naturelles, tout-aller, l'attrait d'une série particulièrement excitante.

\$48.00



\* Disponible dans la majorité de nos magasins

**Simard & Voyer**

LA QUALITÉ PORTE LE NOM SIMARD & VOYER

Galeries de la Capitale — Place Québec — Place Ste-Foy — Place Laurier — Galeries Chagnon — Place Fleur de Lys



# DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rétrosciences et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**ALAIN** (Lydia Filion) — A Donnacona, le 10 mars, à l'âge de 83 ans, est décédée Lydia Filion, épouse de feu M. Hildevert Alain. Elle demeurait autrefois à Cap Santé. Les funérailles auront lieu vendredi, le 13 mars, à 10 heures. Départ du funérarium Roger Benoit et Fils Ltée 7 Place de l'Eglise Cap Santé

**ALAIN** (Lydia Filion) — A Donnacona, le 10 mars, à l'âge de 83 ans, est décédée Lydia Filion, épouse de feu M. Hildevert Alain. Elle demeurait autrefois à Cap Santé. Les funérailles auront lieu vendredi, le 13 mars, à 10 heures. Départ du funérarium Roger Benoit et Fils Ltée 7 Place de l'Eglise Cap Santé

épouse, ses enfants: Martin (Luciana), Carol (Simon), Ann; son frère: Steve Connolly; ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que ses petits-enfants: Maude et Jean-Olivier; neveux et nièces. A la demande du défunt, la dépouille ne sera pas exposée, mais incinérée. Un service sera chanté samedi, le 14 mars, à 11h, en l'église St-Vincent, 945 rue Wolfe, Ste-Foy. Prière aux parents et amis de se rendre à l'église une demi-heure (1/2) avant le service pour offrir leurs sympathies à la famille. Un don à la Fondation des maladies du cœur serait très apprécié. La direction a été confiée à la

Coopérative funéraire du Plateau 260 des Franciscains Québec 723018



DUGAL (Rebecca) —

A Québec, le 11 mars 1981, est décédée Mlle Rebecca Dugal, fille de feu M. Achille Dugal et de feu Aline Picard. Elle demeurait à l'Hôpital Général. Les funérailles auront lieu samedi, le 14 mars, à 10 heures. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 chemin Ste-Foy Québec

**BOUDREAU** (Blanche Bolduc) — A l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré, le 10 mars 1981, à l'âge de 83 ans et 10 mois, est décédée dame Blanche Bolduc, épouse de feu M. François Boudreau. Elle demeurait à 1 rue Fatima, Beauport. Les funérailles auront lieu vendredi, 13 mars, à 15h. Départ de la résidence Wilbrod Robert Inc. 11241 av. Royale Beauport

**DUNCAN** (Alfred) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 9 mars 1981, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Alfred Duncan, fils de feu John Duncan et de feu dame Nelly McGrath. Il demeurait au 779, Principale, St-Malachie, cte Dorchester. Les obsèques auront lieu vendredi à 15h. Départ du salon funéraire Girard Lehoullier & Fils à 1445 pour l'église de St-Malachie et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Mme Harold Fisher de Québec, M. et Mme John Duncan de Rochester, New York, sœur Mary Duncan de Marlboro, Mass. Etats-Unis, Mlle Wvlnfred Duncan de St-Malachie, M. et Mme Arthur Duncan de St-David de Lévis, M. et Mme Louis Bernard, du Cap-de-la-Madeleine, M. Léonard Duncan de St-Malachie, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

**CONNOLLY** (John) — A Québec, le 8 mars 1981, est décédé M. John Connolly, époux de dame Jeanne Martin. Il laisse dans le deuil, outre son

épouse, ses enfants: Martin (Luciana), Carol (Simon), Ann; son frère: Steve Connolly; ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que ses petits-enfants: Maude et Jean-Olivier; neveux et nièces. A la demande du défunt, la dépouille ne sera pas exposée, mais incinérée. Un service sera chanté samedi, le 14 mars, à 11h, en l'église St-Vincent, 945 rue Wolfe, Ste-Foy. Prière aux parents et amis de se rendre à l'église une demi-heure (1/2) avant le service pour offrir leurs sympathies à la famille. Un don à la Fondation des maladies du cœur serait très apprécié. La direction a été confiée à la

Coopérative funéraire du Plateau 260 des Franciscains Québec 723018



GAUVIN (Dr Dominique)

**GAUVIN** (Dr Dominique) — A St-Petersburg, Floride, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Dominique Gauvin, docteur en sciences, ex-directeur du laboratoire d'hygiène de la ville de Québec, membre titulaire de l'Institut de Chimie du Canada, prix David pour les sciences (1937), prix Calligen de la World Water Society (1974), il était l'époux en première nocce de feu dame Marguerite Drolet et en seconde nocce de dame Berthe Charland. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses trois enfants, Lise Vanier (Jacelyn Ducloux), Jacques (Marie Paquet), Donald, ses deux petits-enfants: Véronique Gauvin et Sara-Emmanuelle Ducloux, lui survivent son frère et ses sœurs, Rita (feu Robert Marcoux), Ernest (Pauline Roy), Gemma (Dollard Bruyère), ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Omer Lecompte, Mme Jeanne Lecompte, Mme Germaine Dubois, M. et Mme Paul-Emile Charland, Mme Germaine Ruel, Sœur Juliette Drolet, Mme Marie Gendreau, Mme Florie Drolet. A la demande du défunt il ne sera pas exposé. Les funérailles auront lieu en l'église St-Sacrement le 14 mars 1981, à 14h, inhumation au cimetière de l'Ancestral-Lorette. Compenser l'envoi de fleurs par un don au Fond de recherches Carleton-Auger dont les formulaires seront disponibles à l'église. La direction des funérailles a été confiée à la maison

Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest Québec 723028

**GAUDREAU** (Odilon) — A l'Hôtel Dieu de Montmagny, le 11 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Odilon Gaudreau, époux en premières nocces de feu dame Marguerite Laberge, et en deuxième nocce, de dame Marie Langevin. Il demeurait au 259, avenue Moreau, Montmagny. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 mars à 14 heures. Départ du salon funéraire Laurent Normand Inc. 180, St-Ignace Montmagny

**GAUDREAU** (Odilon) — A l'Hôtel Dieu de Montmagny, le 11 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Odilon Gaudreau, époux en premières nocces de feu dame Marguerite Laberge, et en deuxième nocce, de dame Marie Langevin. Il demeurait au 259, avenue Moreau, Montmagny. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 mars à 14 heures. Départ du salon funéraire Laurent Normand Inc. 180, St-Ignace Montmagny

**GAUDREAU** (Odilon) — A l'Hôtel Dieu de Montmagny, le 11 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Odilon Gaudreau, époux en premières nocces de feu dame Marguerite Laberge, et en deuxième nocce, de dame Marie Langevin. Il demeurait au 259, avenue Moreau, Montmagny. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 mars à 14 heures. Départ du salon funéraire Laurent Normand Inc. 180, St-Ignace Montmagny

**GIRARD** (Marguerite Savard) — A Québec, le 9 mars 1981, à l'âge de 69 ans, est décédée dame Marguerite Savard, épouse de M. Alfred Girard. Elle demeurait au 153 63ème rue ouest, Charlesbourg. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec

Un service sera chanté jeudi, le 12 mars, à 14 heures, en l'église St-Jérôme de l'Auvergne où la famille recevra les condoléances, une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil outre son époux son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs Mlle Lita Savard, M. et Mme Gilbert Savard (Gemma Bédard), M. Philippe Savard, plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 723078

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie



Accidentellement, le 11 mars 1981, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Charles Leblond, copropriétaire du cabaret Chez Jacques à Saint-Etienne, époux de Danielle Laper-

rière. Il demeurait au 36 rue des Pins, Saint-Anselme, comté Dorchester. La date et l'heure des funérailles vous seront annoncées plus tard. Il se sera exposé au funérarium Lépine-Cloutier Ltée boulevard l'Ormière Neufchâtel

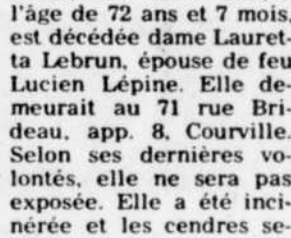
**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie



Accidentellement, le 11 mars 1981, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Charles Leblond, copropriétaire du cabaret Chez Jacques à Saint-Etienne, époux de Danielle Laper-

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

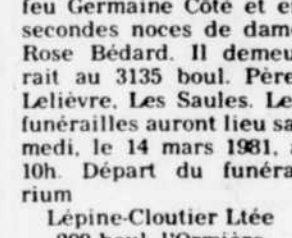
**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie



Accidentellement, le 11 mars 1981, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Charles Leblond, copropriétaire du cabaret Chez Jacques à Saint-Etienne, époux de Danielle Laper-

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

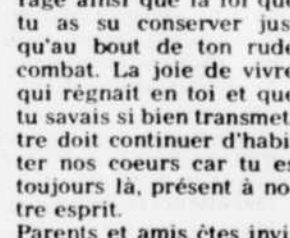
**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie



Accidentellement, le 11 mars 1981, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Charles Leblond, copropriétaire du cabaret Chez Jacques à Saint-Etienne, époux de Danielle Laper-

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

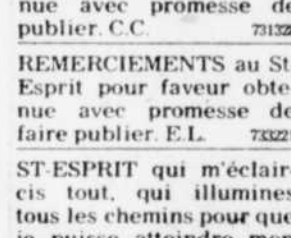
**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie



Accidentellement, le 11 mars 1981, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Charles Leblond, copropriétaire du cabaret Chez Jacques à Saint-Etienne, époux de Danielle Laper-

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

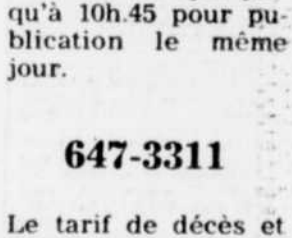
**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie

**LEBLOND** (Charles) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 9 mars 1981, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédée dame Laurette Leblond, épouse de feu Lucien Leblond. Elle demeurait au 71 rue Bricard, app. 8, Courville. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Elle a été incinérée et les cendres seront déposées au cimetière de Courville. Un service aura lieu en l'absence du corps samedi, le 14 mars, à 13h, en l'église St-Grégoire, Montmorency. Les parents recevront les marques de sympathie



Accidentellement, le 11 mars 1981, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Charles Leblond, copropriétaire du cabaret Chez Jacques à Saint-Etienne, époux de Danielle Laper-

nous sympathisons à votre deuil. LE SOLEIL



SINCERES remerciements au frère Sauvageau pour faveur obtenue avec promesse de faire publier G.B.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit et à St-Judes, pour faveurs obtenues, avec promesse de faire publier R.F.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

**SINCERES** remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier E.C.

Vacances de 8,000 Québécois en jeu

# Menace de grève chez Québécoir

par Jean-Charles GRENIER  
C'est au soleil québécois de mars et d'avril que risquent de se prélasser les milliers de Québécois qui em-

pruntent les ailes de Québécoir vers les chaudes stations balnéaires de la Floride, du Mexique, des Bahamas ou encore de Porto Rico.

Depuis septembre, ils ont été quelque 19,000 Québécois à emprunter les ailes de Québécoir vers le sud. Pour les mois de mars et d'avril ils seraient quelque 8,000 à le faire.

C'est une menace de grève à Québécoir qui risque ainsi de priver ces Québécois et ceux qui empruntent les vols intérieurs de leur moyen de transport.

Cette menace de grève plane sur la compagnie d'aviation depuis la rupture de la conciliation le 25 février. Et cette menace s'accroît avec l'attente, d'ici la fin de la semaine, par la partie syndicale (l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéronautique) d'un télégramme du ministre canadien du Travail Gerald Regan.

Ce télégramme du ministre Regan pourrait donner le feu vert à l'exercice du droit de grève par les syndicats qui ont refusé dans une proportion de 98 pour 100 les offres patronales et accordé, à raison de 94

pour 100 lors d'un scrutin secret, un mandat de grève à leur comité de négociation.

## La réponse

Le ministre du Travail Gerald Regan, dans la réponse qu'il transmettra aux parties à la suite du rapport du conciliateur, peut soit donner ouverture à l'exercice du droit de grève, soit recommander la médiation, ou encore proposer une nouvelle conciliation.

Si le ministre donne ouverture à l'exercice du droit de grève, les syndicats pourront débrayer dans les sept jours suivant la réception du télégramme de Gerald Regan.

## Etape

Interrogé par LE SOLEIL sur l'imminence ou non d'une grève à Québécoir, l'agent d'affaires du syndicat, André Bonenfant, a indiqué

qu'il attendait la réponse du ministre avant de préciser l'action prochaine de son syndicat.

Quant à la partie patronale, leur porte-parole aux relations publiques, Jean-Marie Pelletier, a confié au SOLEIL que pour Québécoir, il ne s'agissait que d'une étape dans la négociation et qu'il doutait de l'intention réelle des syndicats de déclencher une grève, le mandat accordé au comité syndical de négociation faisant partie, selon lui, de l'établissement d'un rapport de force. A son avis pas plus le syndicat que la compagnie ne souhaitait la grève.

## Vols

L'agent d'affaires du syndicat, André Bonenfant, a d'autre part précisé qu'à son avis Québécoir ne ferait pas voler ses appareils advenant une grève. Selon lui, même si les pilotes et les agents de bord ne débrayeraient pas alors, puisqu'ils sont affiliés à d'autres

syndicats, Québécoir refuserait de faire voler des appareils qui ne sont pas entretenus. Et Québécoir pourrait difficilement faire entretenir ses appareils ailleurs car les mécaniciens des autres compagnies d'aviation relèvent du même syndicat.

## Litige

L'échec de la conciliation est survenu le 25 février lorsque Québécoir, dans une offre globale, a présenté des augmentations salariales satisfaisantes aux yeux du syndicat en retour de bénéfices sociaux tels que la sécurité d'emploi, la durée de la journée de travail, les congés de maladie, etc. Ce que les syndicats ont rejeté.

Le contrat de ces syndicats est échu depuis le 1er août 1980 et les négociations ont commencé le 12 novembre. La précédente grève à Québécoir remonte à 1968. Le syndicat représente les mécaniciens, agents de billets, agents de réservation, préposés d'escaliers, répartiteurs, etc.

## Cégeps: manque de maturité intellectuelle

par Louise PICARD  
Une recherche menée auprès de 6,000 étudiants québécois francophones a démontré que la grande majorité des étudiants accédant au collégial n'avaient pas le niveau de maturité intellectuelle qu'on leur suppose en général.

L'auteur du rapport de cette recherche est Mme Mirette Torkia-Lagacé, professeur de physique du cégep de Limoilou. Il a pour titre: "La pensée formelle chez les étudiants du collégial: objectif ou réalité".

Au cours du lancement de la publication de cette recherche qui avait lieu, hier, au cégep de Limoilou, Mme Torkia-Lagacé qui oeuvre en éducation depuis au-delà de 15 ans a souligné que des données recueillies au cours de ce projet ont permis d'imputer au niveau de maturité intellectuelle des étudiants une partie importante de leurs difficultés d'apprentissage (abandon des cours, échecs et changements d'orientation massifs) au collégial.

Subventionné par la Direction générale de l'enseignement collégial, cette enquête s'est étalée du mois de septembre 1978 au mois de décembre 1980 et a nécessité, outre le travail à temps plein de son auteur, la collaboration d'au moins une centaine de personnes.

Les quelque 6,000 étudiants impliqués dans cette recherche sont répartis dans 10 des 12 collèges publics et privés de la région administrative 03, le collège Mérici et le campus Notre-Dame-de-Foy ayant refusé d'y participer. Cette démarche n'avait jamais été effectuée auparavant au Québec. Le premier test élaboré dans une première phase du projet a permis de situer chacun de ces étudiants sur l'échelle de développement intellectuel de Piaget, célèbre psychologue et pédagogue suisse et auteur de travaux sur le développement de l'intelligence de l'être humain, de la naissance à l'âge adulte.

Une personne-ressource dans le domaine de la théorie opératoire de Piaget, ainsi que des statisticiens du Bureau de la statistique du Québec, ont collaboré avec l'auteur dans le champ de leurs spécialités respectives. De plus, le fichier informatique a été construit par un professeur du cégep de Limoilou.

Selon le rapport, il est incontestable que le degré de réussite scolaire dans la majorité des cours est liée à la capacité de raisonnement des étudiants. Seuls 16,8 pour 100 d'entre eux maîtrisaient la capacité de faire des raisonnements hypothético-déductifs, c'est-à-dire à partir de l'énoncé verbal d'une situation hypothétique (possible et pas nécessairement réelle) d'utiliser une démarche systématique pour envisager toutes les facettes de cette situation.

Cependant, même des étudiants ayant éprouvé de sérieuses difficultés à décoder et à organiser l'information contenue dans un énoncé verbal peuvent réussir dans presque la moitié des cours qui ont été analysés. Ce résultat, fait-on remarquer dans le rapport, remet en question les modes d'évaluation courants et les critères de réussite qui semblent laisser une large part (au moins 50 pour 100) à la mémoire et à l'application d'algorithmes ("recettes") plutôt qu'à la compréhension et au raisonnement.

La normalisation vient amplifier le phénomène de distorsion, dit-on, en donnant l'illusion à tous, y compris l'étudiant lui-même, qu'il a atteint un certain niveau de développement intellectuel qu'il n'a quelquefois même pas amorcé.

C'est dans la catégorie d'étude des sciences pures que l'on retrouve le plus grand pourcentage (41,9 pour 100) d'étudiants qui maîtrisent les raisonnements du stade formel. Les étudiants de la catégorie des sciences de la santé suivent avec un pourcentage de 29,3 pour 100.

De plus, contrairement à certaines des recherches semblables à celle-ci, l'auteur du rapport, aucune différence significative entre la capacité des filles et celle des garçons à raisonner de façon formelle n'a été décelée, cette capacité étant cependant étroitement liée à la catégorie d'études choisie.

Bon nombre de pédagogues, entre autres, auront intérêt à prendre connaissance de ce rapport qui, en plus de remettre sérieusement en cause le système d'éducation au Québec, permet de déboucher sur une prise de conscience collective d'une certaine réalité scolaire et humaine de notre système d'éducation.



Quelque 250 poches de grains ont été transportées dans cet avion.

Le Soleil, Réal LEBERGE

## Vaches ravitaillées par voie aérienne à l'île aux Grues

par Réal LEBERGE

ILE AUX GRUES — C'était une journée de dépannage pour le ravitaillement en moulées, hier, à l'île aux Grues. Les provisions d'hiver avaient perdu leur saveur et leur qualité nutritive, au point que les vaches refusaient de s'alimenter et que les mises bas des vaches de printemps démontraient un fort taux d'avortement.

L'opération a été effectuée par le nouveau bimoteur de Montmagny Air Service Inc., qui a fait quatorze traversées de Montmagny à l'île, afin de transporter 250 poches de grains de secours.

Si la situation d'insulaire a ses avantages en qualité de vie et d'environnement, elle a aussi ses inconvénients, a admis l'un des quelque 15 producteurs laitiers impliqués.

Et le problème majeur, en hiver, c'est le ravitaillement! On fait bien des réserves, à l'automne, avant que le bateau-passeur cesse son service de traversier, qui ne reprendra que vers la mi-avril. Entre-temps, il y a toujours moyen de combler les nécessités alimentaires de la maisonnette "par un petit tour d'avion sur la terre ferme". Mais ça ne vaut pas pour les grosses quan-

tités, comme celles qui surviennent parfois au printemps, pour suffire aux besoins du bétail.

Car après trois mois de stockage, les grains même enrobés de mélasse, ne suscitent plus d'appétit chez les animaux, qui n'en veulent plus.

D'autant plus que cette année on subit à l'île aux Grues les contrecoups d'une récolte de foin de teneur médiocre de l'automne dernier. Pour remédier à ce fourrage de piètre qualité, il faut le conditionner par l'addition "de moulées fraîches".

C'est là une opération qui a été effectuée, au cours d'années antérieures, par le recours à un hélicoptère ou un avion Beaver du ministère des Transports.

Vu toutefois son ampleur, le dépannage a nécessité cette fois l'utilisation du bimoteur venant d'Alaska, dont s'est doté Montmagny Air Service Inc., en septembre dernier.

L'un des deux pilotes et nouveaux propriétaires du service aérien, M. Benoît Buteau, a précisé au SOLEIL que l'appareil utilisé était un appareil de marque Britten Norman, de modèle Islander.



Mme Clark montre la caricature.

PC

## Conseil sur le statut de la femme poursuivi

OTTAWA (d'après PC) — Shelley-Ann Clark, ex-secrétaire du Conseil consultatif sur le statut de la femme, était occupée hier: d'une part, elle assignait le conseil en dommages-intérêts pour la somme de \$1,3 million et de l'autre, elle remettait une caricature inspirée de la colère qu'elle éprouve à l'égard du conseil.

Mme Clark a démissionné quand le comité exécutif du Conseil consultatif sur le statut de la femme avait prétendu qu'elle avait commis une erreur en préparant le procès-verbal d'une réunion que le comité exécutif avait avec le ministre Lloyd Axworthy. Mme Clark demande maintenant des dommages-intérêts

au conseil qu'elle accuse d'avoir détruit sa carrière.

Quant à la caricature, elle l'avait commandée au caricaturiste Peter Ewslie, d'Ottawa. M. Axworthy y est représenté sous les traits d'un coq perché au hachoir sur un plateau par des femmes en colère. Les membres du comité exécutif sont représentés par des taupes qui dansent sur le plateau au commandement de M. Axworthy. Mme Doris Anderson, ex-présidente du conseil qui avait démissionné pour protester contre ce qu'elle appelait les "ingérences du ministre", est représentée sous les traits du bourreau prêt à faire tomber la hache sur le coq.

## La suspension de 12 syndicats du CTC touche 229,783 membres

OTTAWA (d'après PC) — "Nous assistons probablement à un des événements les plus importants des 25 dernières années de vie syndicale au Canada".

C'est ce qu'a déclaré M. Denis McDermott, président du Congrès du travail du Canada (CTC) en annonçant hier la suspension de 12 syndicats internationaux de la construction qui lui sont affiliés, les accusant de pratiques autocratiques, autoritaires et anti-démocratiques.

Le CTC a annoncé du même coup la création d'un département des syndicats de la construction, laissant la porte ouverte à chacun des syndicats suspendus d'y adhérer directement au défi de leurs centrales américaines.

La mesure de suspension entre en vigueur le 30 avril. Elle marque une des divisions les plus profondes dans l'histoire syndicale du Canada et pourrait déboucher sur des troubles inter-syndicaux sans précédent.

Les syndicats suspendus grou-

pent 229,783 adhérents. Depuis le printemps 1980 ils refusaient de verser au CTC leur quote-part de cotisations qui, en 1979, s'élevaient à \$675,226.

Ils voulaient ainsi protester contre les règlements de la convention du CTC et amener ce dernier à dissoudre les syndicats de la construction affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec, dont ils disaient qu'ils empiétaient sur la juridiction des syndicats internationaux.

Les 12 syndicats suspendus relèvent de la centrale américaine AFL-CIO. Ils regroupent des charpentiers, des spécialistes en isolation, des briqueteurs, des électriciens, des constructeurs d'ascenseurs, des ferronniers, des peintres, des plombiers, etc.

Deux autres syndicats du groupe, celui des camionneurs et celui des plâtriers, ont déjà été suspendus pour des raisons financières doublées de pratiques syndicales inadmissibles.

## AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de

## RADIO SHACK

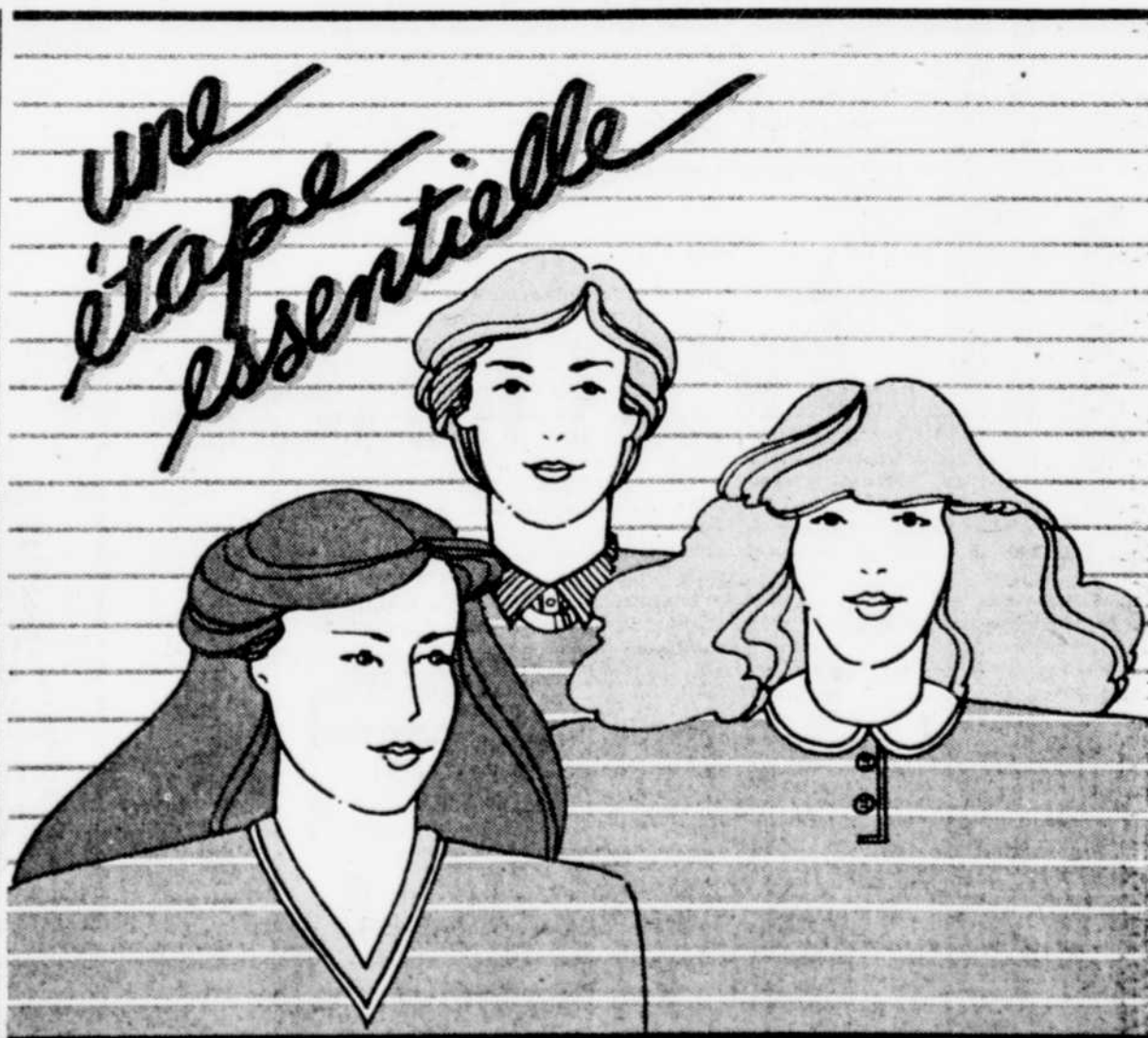
INSERE DANS CETTE EDITION

## EXPOSITION et VENTE TAPIS DE PERSE TAPIS D'ORIENT

Tapis, carpettes et laizes neufs, modernes et semi-antiques. Entièrement faits à la main. Provenant de l'Iran, du Pakistan, de l'Afghanistan, de la Turquie, de la Russie, du Bélo-chistan et du Cachemire.

Offerts dans une grande variété de couleurs et de dimensions. Ces tapis ont été importés au cours de l'année dernière en fonction de leur disponibilité à ce moment-là. Ils doivent maintenant être vendus pour répondre aux besoins immédiats de capital liquide.

UN JOUR SEULEMENT  
SAMEDI 14 MARS 1981, de 10h00 à 18h00  
Salle Frontenac, CHATEAU FRONTENAC  
GALERIE DE LA CARPETTE  
ORIENTALE INC.  
IMPORTATEURS DIRECTS  
(514) 482-8604  
VISA, MASTERCARD, AMERICAN EXPRESS



Session septembre 81



un cours de qualité en techniques de secrétariat  
une étape dans les études qui mène au Diplôme d'études collégiales  
une étape qui tient compte de la formation présente  
un cours auquel tu peux inscrire tout de suite

Le Collège Bart, 751, Côte D'Abraham, Québec G1R 1A2 Tél. 522-3906

**COURS DE FLEURISTE**  
Session spéciale donnée à Québec en collaboration avec  
L'ATELIER DE MONTREAL  
9634, Lajeunesse  
Montréal, H3L 2C6  
Renseignements: (514) 388-6957  
Permis numéro 762516  
Culture personnelle  
ministère de l'Éducation

**TOUJOURS A PLACE STE-FOY**  
VOYAGES DU VALLON INC.  
DANS UN NOUVEAU LOCAL

## Projet de plan conjoint

## Référendum parallèle des producteurs de porcs

par Marc SAINT-PIERRE

L'Office des producteurs de porcs du Québec (OPPPQ) tiendra un référendum parallèle à celui de la Régie des marchés agricoles en rapport avec le projet de plan conjoint dans l'industrie porcine.

C'est ce que vient d'indiquer un porte-parole de l'OPPPQ.

Ce référendum, qui se tiendra par voie postale, se déroulera dans le même temps que celui qu'a décrété la Régie des marchés agricoles à la suite notamment d'une enquête de la Fédération des producteurs de porcs (FPPQ-UPA).

Le référendum sous la responsabilité de la RMAQ se déroulera comme un scrutin traditionnel dans les bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les 18 et 19 mars.

Celui de l'OPPPQ, qui est supervisé par le bureau de comptables agréés Price Waterhouse et Cie embauché pour l'occasion, prendra la forme d'un scrutin postal.

Un porte-parole de l'OPPPQ a expliqué que des bulletins de vote seront envoyés par la poste au plus tard le 13 mars à tous les producteurs de porcs dont les noms apparaissent sur la liste de la Régie des marchés agricoles.

Ces bulletins devront être retournés au plus tard le 19 mars pour être considérés valides.

L'OPPPQ a décidé de déclencher son référendum postal — une formule maintes fois employée dans des scrutins relatifs à des plans conjoints — parce qu'il doute de l'intégrité de la Régie des marchés agricoles.

L'organisme estime ni plus ni moins que la RMAQ est à la fois juge et partie puisque sa principale raison

d'être est d'implanter des plans conjoints.

## Grenouillage

Cette initiative de l'OPPPQ, dont les membres contrôlent à peu près les trois quarts de la production porcine du Québec, est un caillou de plus dans une mare livrée au grenouillage depuis maintenant dix ans.

La Fédération des producteurs de porcs a obtenu par le passé, soit en 1971 et en 1973, que soient décrétés des référendums sur un projet de plan conjoint dans le porc mais la majorité des deux tiers exigibles par les règlements de la RMAQ n'ont pas été atteints.

Une troisième fois, la FPPQ a pu obtenir un plan conjoint par suite d'une décision du Conseil des ministres mais il fut finalement abrogé par le même Conseil "convaincu de l'absence d'un consensus suffisant dans l'industrie porcine québécoise pour le maintien de ce plan conjoint dans sa forme actuelle".

Dès après cette abrogation du plan conjoint, la FPPQ a proclamé qu'elle gagnerait la bataille du porc et entrepris une campagne de sensibilisation auprès des producteurs tout en déposant une autre demande de plan conjoint devant la régie.

Au mois d'octobre 1980, la RMAQ a approuvé la requête de la fédération spécialisée de l'UPA et décrété un nouveau référendum.

En fin de compte, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, est venu apporter de l'eau au moulin de la FPPQ en promettant un régime d'as-

surance-stabilisation aux producteurs de porcs si le référendum passe.

Grosso modo, la FPPQ, qui représente le plus grand nombre d'éleveurs, estime que les producteurs de porcs se doivent d'obtenir un plan conjoint pour pouvoir dire leur mot dans la mise en marché de leur produit.

L'OPPPQ estime pour sa part que l'industrie porcine nord-américaine dans son ensemble fonctionne selon

les termes de la libre entreprise et qu'il est illusoire de vouloir fonctionner autrement au Québec, qui exporte déjà pour \$72 millions de sa production à l'extérieur.

## Mêler les cartes

Par suite de l'initiative de l'OPPPQ, le président de la FPPQ, M. René Turcotte, a indiqué qu'il s'agit encore là d'une tentative de la partie d'en face de mêler les cartes.

Industries L'Islet Inc.  
Peu d'offres de rachat en bloc

par Réal LABERGE

VILLE DE L'ISLET — Les offres de vente des actifs des Industries L'Islet Inc. ont suscité une avalanche de 52 soumissions. Mais seulement deux entreprises, une firme ontarienne et la coopérative projetée par les travailleurs de l'usine, se sont montrées intéressées à un rachat en bloc, comme le revendique la population locale.

Du point de vue financier, ce sont les offres de trois encanteurs québécois, qui ont donné les prix les plus élevés pour les biens saisis à la mi-décembre dernier par la Société de développement industriel du Québec (SDI).

"Ça varie de \$500.000 à \$700.000", a indiqué au SOLEIL un porte-parole de la société d'Etat, M. Paul Dupont.

D'autres sources d'information ont précisé que l'un de ces encanteurs, la firme J.-Armand Blais Inc., de Mon-

tréal, a présenté une proposition de \$700.000 en argent comptant, pour les seuls inventaires d'équipement, de machinerie et des fournitures de l'usine, à l'exclusion des terrains et des bâtiments, qui pourraient ainsi rester disponibles pour des projets de développement économique à venir dans la région.

## La plus haute: \$750,000

Concernant l'offre d'achat en bloc venant de l'Ontario, on a appris qu'il s'agissait de la plus haute des 52 soumissions reçues. Elle a été faite par un individu répondant au nom de Rex Rand, de London, et pour un montant de \$750.000, y compris les terrains et bâtiments.

Hier, la SDI n'était pas en possession des informations permettant de savoir s'il s'agissait d'une entreprise susceptible de relancer les activités industrielles de l'usine de

Le bon référendum, a dit en substance M. Turcotte, est celui qui se déroulera dans les bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sous la responsabilité de la RMAQ et il a recommandé aux producteurs d'ignorer le référendum postal.

De l'avis du président Turcotte, tout l'avenir de l'industrie porcine québécoise repose sur un vote fa-

vorable lors du référendum des 18 et 19 mars.

Un plan conjoint dans le porc, a-t-il conclu en substance, est le moyen par excellence que peuvent se donner les producteurs pour assurer une continuité, une sécurité et une stabilité dans leur entreprise en même temps qu'un outil indispensable qui permettra à l'industrie porcine de se développer harmonieusement.

L'Islet, ou ayant plutôt en vue la liquidation de cette industrie et sa relocalisation en Ontario.

## La coopérative: \$400,000

D'autre part, la coopérative des travailleurs syndiqués des Industries L'Islet, en collaboration avec la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), a présenté une offre de \$400.000 pour un achat global.

Le représentant de la SDI a remarqué que cette proposition était assortie de conditions et d'imprécisions, dont les parties concernées discuteront à l'occasion d'une réunion convoquée pour aujourd'hui, à Québec.

Ces conditions du groupe coopératif ont entre autres trait à un mode de financement complet par la SDI du prix d'achat de \$400.000 offert par le groupement coopératif des travailleurs, ainsi qu'à des prévisions additionnelles de financement d'une reprise des opérations de l'usine de L'Islet.

D'autre part, aucune précision n'a été apportée à la SDI sur la mise de fonds projetée par le groupe coopératif, ni sur la marge de crédit éventuelle, ou le genre de production envisagée.

## Le projet des travailleurs

Ce sont là des explications qui ont toutefois été fournies hier au SOLEIL par un conseiller technique de la CSD à Victoriaville, M. Paul Dubuc.

Suite à un avis favorable obtenu du Conseil de la coopération du Québec et d'un accord du ministère des

Coopératives et institutions financières, a-t-il signalé, le projet de coopérative des travailleurs vise la constitution d'une mise de fonds initiale de \$70.000, à raison de \$1.000 pour chacun des 70 travailleurs qui seront réembauchés, en vue d'une relance de l'usine avec une production de 45 roulettes par mois.

A cet investissement viendraient s'ajouter une aide financière de \$230.000 de la Société de développement coopératif, ainsi qu'une demande financière de \$300.000 logée en vertu du programme OSE. On a ainsi l'intention de former un fonds de roulement de \$600.000, étant donné que la SDI financerait le rachat de l'usine à \$400.000.

La contribution attendue de la SDI se fonde sur la vocation expresse qui a été confiée à cette société d'Etat, soit "de lancer des industries, non de les former ou de les liquider".

Outre la production initiale des roulettes "L'Islet", le projet coopératif entend mettre l'accent sur une diversification de la production des Industries L'Islet, et cela dès la reprise de ses activités. On fera cette analyse avec le personnel compétent actuellement en disponibilité dans le milieu régional, profitant des recherches du Centre de recherches industrielles du Québec. On disposera également des services du Conseil économique de Montmagny Inc., qui a offert son entière collaboration à cette fin et pour la réembauche la plus rapide possible des quelque 300 travailleurs mis graduellement en chômage depuis juin 1980, ou licenciés lors de la fermeture de l'usine de L'Islet, le 15 décembre dernier.

Seagram offre  
\$2.1 milliards pour  
St. Joe Minerals

NEW YORK (AFP) — Le numéro un mondial des spiritueux, la société canadienne Joseph Seagram and Sons Inc., a offert hier de racheter pour \$2.1 milliards le principal producteur américain de plomb et de zinc, la St. Joe Minerals Corporation.

L'offre publique d'achat a été faite par l'intermédiaire de sa filiale new-yorkaise, la Seagram Co. Ltd.

La société canadienne avait annoncé en décembre dernier qu'elle avait obtenu de 31 banques l'ouverture d'une ligne de crédit de trois milliards de dollars en vue de procéder à des acquisitions importantes.

La direction de St. Joe Minerals Corporation n'a pas réagi immédiatement à l'offre d'achat de Seagram. Celle-ci prévoit le rachat des actions de la compagnie américaine au prix de \$45 par action, contre un cours de \$30 lundi à la clôture de Wall Street.

La société canadienne, rappelle-t-on, a réalisé un bénéfice de \$128.9 millions pour un chiffre d'affaires de \$2.5 milliards au cours de son dernier exercice arrêté le 31 juillet.

St. Joe Minerals Corporation dont les intérêts miniers comprennent également d'importantes mines de charbon, a enregistré un bénéfice de \$17.3 millions en 1980 pour un chiffre d'affaires de \$1.3 milliard.

## Insuffisant

L'OPA de \$2.1 milliards lancée par Seagram (Canada) au groupe minier américain St. Joe Minerals Corporation a été qualifiée de "très insuffisante" par ses dirigeants.

Dans un communiqué publié hier quelques heures après l'annonce de l'offre publique d'achat, ceux-ci ont indiqué qu'ils allaient prendre "toutes les mesures appropriées pour défendre les intérêts des actionnaires". Ils ont ajouté qu'ils recommanderont le rejet de l'offre non sollicitée de Seagram, lors d'une réunion du conseil d'administration qui se tiendra jeudi.

Entretiens, l'OPA a provoqué une très forte hausse de l'action St. Joe Minerals à Wall Street. Celle-ci a clôturé à \$45.25, contre \$30 ces derniers jours et contre le prix d'achat de \$45 proposé par la société canadienne.

L'action Seagram, par contre, a terminé la séance à \$52.375, en retrait de \$1.875 sur la veille.

Quand vous avez le goût de sortir, vous n'avez qu'à rentrer... dans votre chambre.

Passez une bonne nuit avec Hilton.

Pour réserver, appelez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore le service de réservations Hilton.



Bar libre-service et films en projection privée dans chaque chambre.



Montréal Aéroport  
Hilton International



Régie des  
permis d'alcool  
du Québec

## AVIS

## DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, case postale 190, Station 8, Québec G1K 7A6.

Québec, le 6 mars 1981.

| Nom du requérant                                                | Nature de la demande                                                  | Endroit d'exploitation |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
| GUAY, Clément & Roger Dumont                                    | (1) Bar sur Terrasse avec danse                                       | 100 rue Commerciale    |
| faisant affaires sous la raison sociale de "MANOIR DUMONT ENR." | (1) Bar                                                               | St-Henri (S.D.)        |
|                                                                 | (1) Bar sur Mezzanine (modification des permis) (suite à une cession) |                        |

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Laflamme, avocat

## UN JOURNAL TOUJOURS PROPRE!

## PROCUREZ-VOUS VOTRE BOÎTE À JOURNAL

## LE SOLEIL

BOÎTE PROTECTRICE EN POLYETHYLENE RESISTANT, DISPONIBLE EN NOIR OU BLANC. FACILE À INSTALLER. LIVRÉE AVEC FIXATIONS ET INSTRUCTIONS. DIMENSIONS: 16 1/4 x 6 1/4 x 5 1/4".

SEULEMENT

6.69  
taxe incluse au comptoir

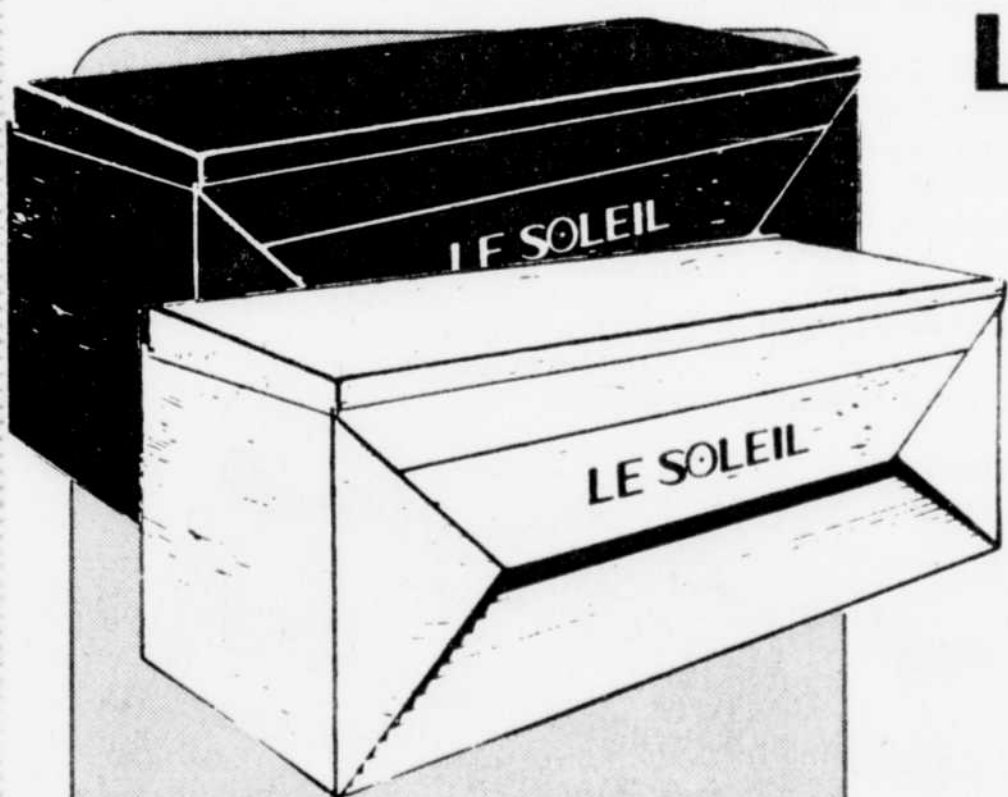
## COUPON DE COMMANDE

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
APP. \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TEL. : \_\_\_\_\_

S.V.P. VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR

☐ BOÎTE(S) A \$6.69 CH.

EN NOIR ☐ EN BLANC ☐ J'INCLUS MON CHEQUE OU MANDAT, PLUS FRAIS DE POSTE DE \$1.00 PAR BOÎTE.



## 2 FAÇONS DE VOUS LA PROCURER:

1. Venez la chercher vous-même à l'édifice LE SOLEIL, 390, St-Vallier est, Québec.
2. Remplissez le coupon et postez-le avec votre chèque ou mandat postal au montant de \$6.69 à LE SOLEIL LTEE, Service du Tirage, case postale 1547, Québec G1K 7J6. (Plus \$1.00 de frais postaux par boîte).



En vedette:  
les camions General Motors  
Offre de durée limitée

Demandez-nous  
tous les détails  
694-1727



Des tarifs  
bien pensés.

Aux États-Unis, nous sommes représentés par  
National Car Rental.

# Les maires ne démissionneront pas

par Michel CORBEIL  
du bureau du Soleil  
MATANE — Toute menace de démission massive des maires des villages de la vallée de la Matapédia semble écartée.

Hier, les 24 maires membres du conseil de comté de Matapédia ont

donné leur accord sans réserve au projet de panneaux-meubles, destiné à Sayabec, indiquant implicitement qu'ils jugeaient irréalisable une papeterie dans la vallée.

Les maires ont formulé la demande que le gouvernement accorde une entente auxiliaire de dé-

veloppement d'un montant de \$38 millions, soit la différence entre le total que touchera Matane pour l'établissement de la papeterie chez elle (quelque \$60 millions) et les subventions accordées à Sayabec (un peu plus de \$20 millions).

Les élus municipaux appuient l'établissement d'un projet de panneaux gauffrés ou de tout autre projet de développement pour la ville de Cau-

sapsal, emplacement étudié pour accueillir la papeterie et qui s'est finalement vu offrir une scierie par les deux paliers de gouvernement.

Les maires ont délibéré pendant de longues heures à huis clos avant d'en venir à cette position. La veille, LE SOLEIL s'est fait confirmer de vive voix que plusieurs localités étaient en désaccord sur les projets de remplacement, ce qui expliquerait que

la réunion a duré de 9h à 17h, hier.

Peu avant la réunion au sommet, une alerte à la bombe a été signalée au domicile du maire de la paroisse de Causapsal, M. Léopold Gagnon. A 7h, M. Gagnon a reçu un appel anonyme indiquant qu'une bombe avait été placée dans la boîte aux lettres.

M. Gagnon a découvert un sac brun qui a été retiré de la boîte aux lettres par les techniciens en explosifs

de la Sûreté du Québec. Selon un porte-parole de la sûreté, le colis contenait "des bouts de fil et une substance qui pouvait être une matière explosive".

D'après le porte-parole, il n'y avait aucun danger que le colis puisse exploser. La substance suspecte a été expédiée à Montréal, pour expertise par le bureau médico-légal de la police scientifique de la sûreté.

## L'extradition de deux Russes sera réclamée

par Marcel COLLARD

Le gouvernement des États-Unis sera saisi d'une requête pour l'extradition de deux Russes soupçonnés d'avoir fraudé un industriel québécois, qui en 1977 avait acheté 1,165 fausses pièces d'or de 10 roubles frappées à l'effigie du tsar Nicolas II de Russie, en 1899, 1900 et 1902.

Hier après-midi, au palais de justice de Québec, le juge Louis Fortin a entendu la preuve que le ministère public, représenté par Me René de la Sablonnière, soumettra au gouvernement américain, pour demander l'extradition de Grigory Alekseyevich Pavlotzky, actuellement emprisonné pour une fraude à Denver et Vladimir Blekhan, vivant dans une luxueuse maison de Los Angeles.

La victime a raconté au juge que le 19 octobre 1977, il avait acheté ses pièces d'or au prix de \$28 pièce, mais valant plus de \$35 sur le marché. Les deux hommes s'étaient présentés comme deux marins russes et ils avaient accepté de fournir à l'industriel trois vraies pièces pour les faire évaluer avant de conclure la transaction.

L'industriel paya et la firme Guardian Trust,

de Montréal, constata que les pièces étaient fausses en recevant 1,000 pièces qui lui avaient été vendues le jour même.

L'industriel vérifia lui-même avec de l'acide nitrique et il constata une réaction sur le métal.

Il se plaignit à la Gendarmerie royale du Canada, malgré qu'un des deux vendeurs lui ait demandé de ne point prévenir les policiers, ayant une femme et deux enfants. Récemment, en compagnie de l'enquêteur Richard Poitras, le Québécois se rendit aux États-Unis où il identifia positivement le premier faussaire, attiré hors de sa maison de Los Angeles. Le deuxième fut identifié au pénitencier.

M. Jean-Claude Doré, du laboratoire de la GRC, constata que la plupart des pièces pesaient trois grammes de moins que le poids spécifié dans les ouvrages des numismates.

M. Roger Parisien, directeur des métaux précieux, à l'Hôtel de la monnaie, a précisé que les pièces sont sur le marché pour leur valeur en or, soit 90 pour 100 du poids total. Les fausses pièces avaient été plaquées en or. Elles étaient de bonne qualité, selon M. Parisien, mais il s'agit seulement de cuivre.



L'IMPER  
BLANC  
PARACHUTÉ

Coton au vent, la toile parachute sa blancheur! Éblouissante. Flatteuse. Du blanc aux éclats de plein été! Et l'imper circule, ratine au dedans... doublure tout contre la peau. Capuche camouflée, fines surpiqûres quadrillées, 200 \$. Son sac de promenade 21 \$.

brissot

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, 1060 St-Jean

## NOUVEAU CHEZ A. CLOUTIER RADIO T.V.

HITACHI



Modèle CT1919

Télécouleur de 48 cm (20")  
avec convertisseur  
au câble intégré.

105 canaux à la fois,  
syntonisateur à touche,  
affichage numérique digital.

HITACHI



Modèle K-2200

TELEVISEUR PORTATIF  
NOIR ET BLANC DE 11 cm  
(4.5")

Voilà enfin un téléviseur portatif  
véritablement passe-partout. 100%  
transistorisé. Syntonisateur  
électronique exclusif.

LE VRAI SPECIALISTE DE LA COULEUR A QUEBEC

A. Cloutier

RADIO  
T.V.

840, rue Myrand, Ste-Foy - 527-8123



du 12 au 28 mars  
profitez de  
cette offre  
incroyable!

Sur un lot de jupes d'allure junior, à  
panneau et plis plats à l'avant. Imprimé  
Tartan rouge et bleu, de 5 à 15.  
rég. 39.00

spécial 26<sup>98</sup>

disponible à notre rayon sport junior

crédit accepté



Visa • MasterCard

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval •



La retransmission  
des répliques  
au Discours du budget

Ce soir à 22 h 30, suivez la réplique de  
l'opposition officielle prononcée par  
Claude Ryan, le chef du Parti libéral.

Demain à 23 h 20, Bertrand Goulet, député  
de Bellechasse, prendra la parole pour  
l'Union nationale.

Réalisation: Normand Nicol

15 Québec  
Câble 8

L'AUTRE  
TELEVISION

Radio  
Québec

C'est tout un monde à regarder

## Les élections... (Suite de la première page)

"A mon humble avis, et j'ai fait plusieurs campagnes, le guide de l'électeur est de loin le meilleur que j'ai jamais vu", a dit M. Lévesque. "Lisez-le et si vous l'adaptez à votre style, il n'y a aucune raison pour que vous ne connaissiez pas une bonne campagne."

Le premier ministre a fait ressortir les thèmes de base "que nous partageons tous". "Nous avons respecté les engagements pris en 1976, nous avons respecté le résultat du référendum et nous nous sommes engagés à ne pas tenir un autre référendum au cours du prochain mandat" a précisé M. Lévesque.

Il a ajouté que le PQ commencera à "prendre des engagements" à la fin de la première semaine de campagne.

### Promesses

Le premier ministre Lévesque a révélé que le PQ fera de 12 à 15 promesses d'envergure durant la campagne, portant notamment sur l'énergie, l'économie et les affaires sociales.

Dès aujourd'hui, M. Lévesque annoncera ce qu'il a qualifié d'"un des plus vastes projets d'investissement industriel que le Québec ait connu depuis de nombreuses années."

Il n'a pas élaboré quant aux données de ce projet dont il précisera probablement les tenants et aboutissements lors d'une conférence de presse qu'il doit donner aujourd'hui en compagnie du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime.

Ultérieurement, durant la campagne, il fera également connaître l'intention de son gouvernement de construire au Québec une première usine de fabrication de méthanol.

Le premier ministre a également fait savoir à son parti que le gouvernement s'engagera à réduire le fardeau fiscal de la famille québécoise moyenne et, possiblement, assurera aux mères qui travaillent un congé de maternité de 24 mois.

M. Lévesque a également fait savoir que le PQ étudie la possibilité de

faciliter l'achat d'une maison unifamiliale. Il n'a toutefois pas élaboré.

### Les libéraux

"C'est là une promesse que je préfère ne pas détailler, car les libéraux pourraient bien s'évertuer actuellement à préparer quelque chose de semblable."

Les libéraux n'ont pas terminé la mise au point de leur plate-forme électorale et M. Lévesque dit "espérer les prendre les culottes bassées" en ordonnant dès aujourd'hui la tenue d'un scrutin général.

"Une des erreurs fondamentales des libéraux fut de tracer un brouillon de programme avec un an de retard", a-t-il ajouté.

Forcés de le compléter à la hâte, selon M. Lévesque, le programme des libéraux "sera essentiellement technocratique et parachuté".

"Vous devez convaincre la population que le PQ est un parti sérieux de construire au Québec une société forte où chaque individu sera économiquement fort", a affirmé au caucus un organisateur que nous n'avons pu identifier.

### Economie

"Tout doit être ramené à l'économie", a-t-il dit, citant en exemple la loi 101 et la Charte de la langue française.

"La loi 101 ne fut pas adoptée pour susciter des problèmes aux communautés ethniques, mais pour donner aux francophones une chance d'améliorer leur situation économique."

Selon M. Carpentier, le PQ fera surtout campagne sur la popularité de M. Lévesque et sur l'équipe du PQ.

Les candidats ont également été avertis de ne pas formuler de "promesses inconsidérées" que le gouvernement ne pourrait respecter.

"Il y a là une question de jugement", de dire M. Lévesque. "Vous ne pouvez vous permettre de mettre le pied sur une pelure de banane".

Le PQ détient actuellement 67 des 110 sièges de l'Assemblée nationale. Ce nombre a été porté à 122 en vue du prochain scrutin.

## Soquip sera... (Suite de la première page)

siblement 20 pour 100 du marché en 1990.

Par ailleurs, l'actionnaire majoritaire SOQUIP présidera à la mise en oeuvre d'un programme imposant de travaux, travaux qui permettront d'acheminer le gaz naturel sur l'ensemble du territoire. Évalués à \$2 milliards pour les 10 prochaines années, ces investissements créeront 3.500 emplois par an. Et ce, dès la mise en service du gazoduc reliant Montréal à Trois-Rivières puis à Québec.

### Division du marché

Bien que toutes deux contrôlées par SOQUIP, Gaz métropolitain et Gaz Inter-cité auront par ailleurs à se diviser le marché. Acceptant les recommandations de la Régie de l'électricité et du gaz relatives au réseau de distribution, le gouvernement a en effet résolu d'agrandir le territoire actuellement desservi par Gaz métropolitain, l'étendant de la frontière ontarienne à un axe reliant Saint-Jovite à Cowansville. A l'est de cet axe, la distribution sera l'apanage de Gaz Inter-cité.

A ces fins, deux décrets ont été émis par le Conseil des ministres hier matin. Ils allouent aux deux entreprises les franchises définies par la régie. En outre, dans le cas spécifique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le gouvernement a manifesté le désir de voir confier à la compagnie Propane M&M une tâche d'appoint, notamment en ce qui a trait à la gérance des installations futures de Gaz Inter-cité dans cette région.

### Tarifs concurrentiels

Élément majeur des volontés gouvernementales en matière d'énergie, la pénétration du gaz naturel sur le marché québécois sera favorisée, grâce à l'abolition de la taxe

de vente de 8 pour 100 actuellement applicable sur la fourniture du service. Cette abolition sera toutefois promulguée au moment seulement où de nouvelles collectivités seront desservies, c'est-à-dire vers la fin de 1981.

Ce faisant, a soutenu le ministre Bérubé, le gouvernement entend inciter les Québécois à convertir en grand nombre leurs systèmes de chauffage à l'huile en installations gazières, et faciliter l'implantation d'équipements fonctionnant au gaz dans le secteur industriel. Pour M. Bérubé, ce retrait de la taxe allié au coût inférieur du gaz (10 pour 100 de moins que l'électricité) agit comme un puissant facteur incitatif.

### Avantages et dividendes

Propulsée depuis hier au rang de société d'Etat importante, la petite SOQUIP pourra par ailleurs, grâce au contrôle des deux firmes, avantager la société québécoise tout entière. D'une part grâce à l'application de politiques d'achat semblables à celles d'Hydro-Québec (le gouvernement espère ainsi voir 75 pour 100 des achats d'équipements faits au Québec, comparativement à seulement 45 pour 100 de nos jours). D'autre part par le maintien dans la province des centres de décision des deux géants du gaz.

Quant au programme d'équipement, il sera financé à même les redevances que vient d'imposer aux autres entreprises publiques le ministre des Finances. Spécifiquement réservés "à la souscription au capital-actions des sociétés d'Etat", les revenus générés par cette mesure fiscale proviendront pour une large part (\$160 millions sur 165 des coffres d'Hydro-Québec. De telle sorte que, par un curieux paradoxe, le géant de l'électricité financera en partie la croissance d'un fournisseur d'énergie parallèle.

## Un libéral... (Suite de la première page)

été annoncée à l'avance par un journal.

La même situation s'est répétée cette année, au Québec.

M. Lamontagne a affirmé hier qu'il n'avait fait aucun usage du document, autre évidemment que de l'avoir lu et d'en avoir fait part à des collègues dont M. Gérard-D. Lévesque. Pendant ce temps, le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, le critique financier du parti, M. Fernand Lalonde, et un chercheur en matière économique épluchaient le texte de M. Parizeau derrière des portes closes.

Les représentants des partis d'opposition peuvent prendre connaissance du discours du budget et des crédits alloués au cours d'une séance de travail à huis clos, l'après-midi du discours du budget, dans une salle de l'édifice du ministère des Finances.

## le mot du jour

### Coup de poing

Dans un discours, on développe des points; c'est pourquoi on parlera des points et non pas des faits saillants. Les faits saillants sont les principaux événements d'une journée d'élection par exemple.

Pierre BELLEAU

### La Quotidienne (tirage de mercredi)

3-2-6

### LOTO-SELECT

0-8-4-9

Informations: 643-8990

### LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3233 Lundi au vendredi 9h30 à 11h30 Samedi 9h30 à 11h30

RENSEIGNEMENTS REDACTION 647-3233 647-3294

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

# Affaire Gouzenko: Lawrence songe à poursuivre Ottawa

par Doug LONG

OTTAWA (PC) — L'ancien solliciteur général conservateur, M. Allan Lawrence, étudie la possibilité de rendre publics certains documents relatifs à l'affaire Gouzenko et à la commission d'enquête du juge Robert Taschereau qui, en 1946, se pencha sur l'espionnage soviétique au Canada.

Au cours d'une entrevue, M. Allan Lawrence a déclaré que le gouvernement ne détenait aucune autorité légale pour interdire la publication des documents présentés à la commission Taschereau, lorsqu'elle enquêta sur l'affaire Gouzenko, il y a près de 35 ans.

M. Lawrence, qui fut brièvement responsable du contre-espionnage, à titre de solliciteur général du cabinet de M. Joe Clark, a critiqué l'action du gouvernement quelques minutes seulement après que ce dernier eut fourni d'autres explications sur sa décision de conserver les documents dans une chambre forte des Archives nationales jusqu'en 1986 au moins.

Les documents devaient être rendus publics en 1976, mais le gouvernement a décidé à ce moment de les garder secrets pendant encore dix ans.

On avait alors affirmé que cette

décision était fondée sur la nécessité de protéger la vie privée des individus ayant participé aux événements de 1940.

Des réponses écrites à des questions posées il y a à peu près un an par

le député conservateur Tom Cossitt et déposées hier aux Communes démontrent que le greffier du Conseil privé, M. Michael Pitfield, qui est le plus haut fonctionnaire du pays, avait lui-même recommandé que les dossiers demeurent secrets.

## Les offres de Pratt and Whitney sont rejetées

MONTREAL (PC) — Au cours d'un vote serré, les travailleurs à l'usine Pratt and Whitney, à Longueuil, en banlieue de Montréal, ont rejeté les dernières offres patronales et ils devront se prononcer, dimanche, sur la possibilité de déclencher une grève.

Toutefois, au cours d'une entrevue, hier, le président de la section locale du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, M. Claude Vincent, a déclaré qu'il était trop tôt pour parler de débrayage.

Parmi les revendications syndicales, le syndicat cherche à obtenir une amélioration de la clause d'indexation au coût de la vie, dont le maximum ne peut dépasser annuellement \$0.26 l'heure.

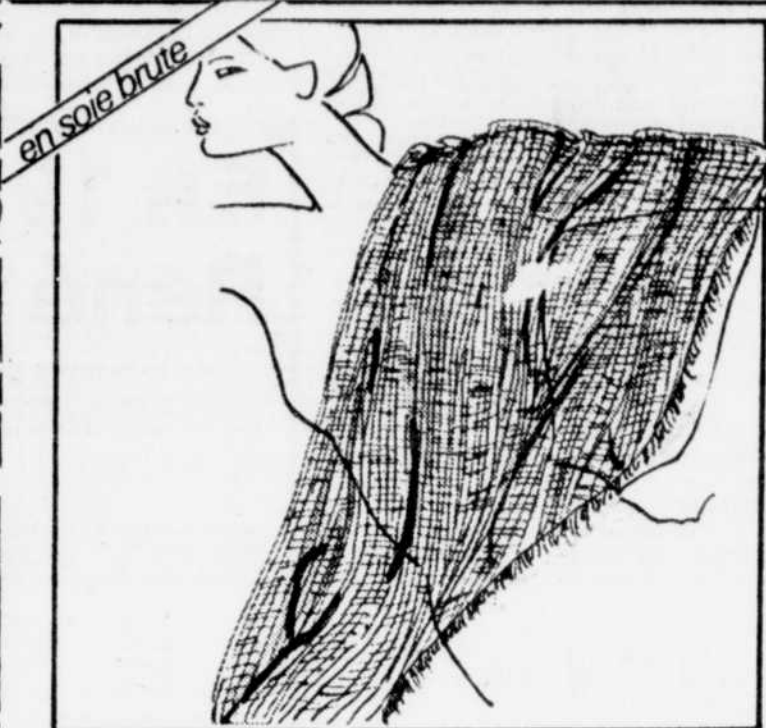
### Arrêt de travail

De leur côté, les 100 travailleurs de l'usine BF Goodrich, de Shawinigan, ont déclenché un arrêt de travail, dans la nuit de mardi à mercredi, après avoir rejeté à 82 pour 100 les dernières offres patronales.

Le syndicat a fait savoir, dans un communiqué, que les questions salariales, l'indexation au coût de la vie, les clauses d'invalidité et d'assurance-maladie de même que l'amélioration du fonds de pension, constituaient les principaux points de revendications.

Selon M. Mike Wilcox, le directeur de grève, la compagnie BF Goodrich a "condamné" ses travailleurs au quatrième et dernier échelon dans leurs structures d'avantages sociaux.

## CHÂLE PAYSAN



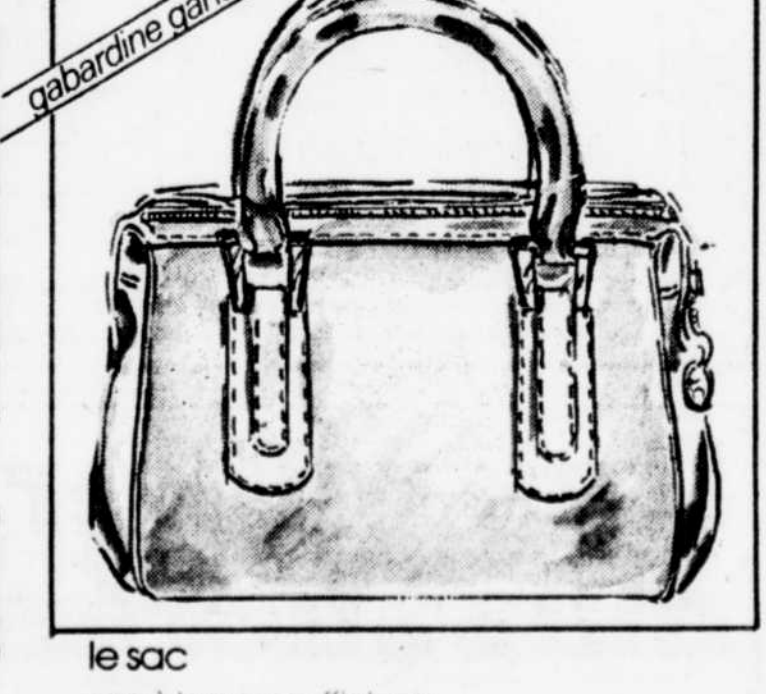
le grand châle  
à draper sur une ou les  
deux épaules ou en bandoulière.  
Dimension 50 x 50. Uni ou rayé.  
\$32.

## LA PAILLE



le casque safari  
de paille tressée et trouée.  
Disponible en naturel seulement  
\$11.

## SAC SAFARI



le sac  
sac à larges soufflets en  
gabardine gansée, doublé  
de cuir. Pochette intérieure.  
Kaki, beige. \$68.

## LE TAILLEUR CARDIGAN



veste sans col, jupe droite  
veste légèrement cintrée retenue  
à la taille par petits boutons  
et ganses. Poches coupées obliques.  
Jupe droite avec pli d'aisance plat  
à l'arrière. Marine ou perle.  
6 à 14. \$195. la contemporaine®

la maison

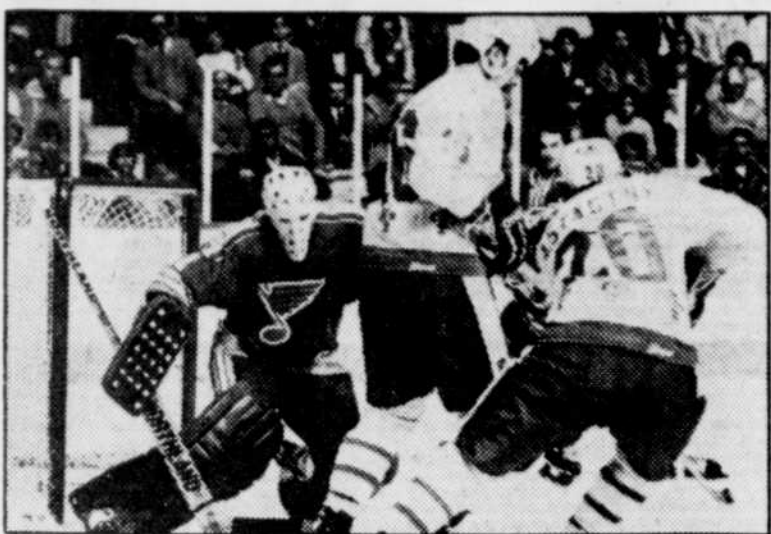
**simons**

place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

la maison

**simons**

place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.



Le Soleil, René St-Pierre

**Un point de plus pour les Nordiques**

Les Nordiques ont réussi à arracher un point aux meneurs du classement de la Ligue nationale, les Blues de Saint Louis, en déjouant cinq fois l'as gardien Mike Liut, hier soir. Les efforts de Michel Goulet, Anton Stastny et de ses autres protégés ont laissé l'entraîneur Michel Bergeron satisfait.

pages C-1 et C-2



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

**Petite-Rivière-Saint-François: une mine d'or blanc endormie**

Tandis que seuls les centres de ski qui fabriquent de la neige artificielle réussissent à fonctionner actuellement, les conditions de neige sont excellentes à Petite-Rivière-Saint-François, là même où plusieurs réclament l'aménagement de cette station de ski. Pourtant, depuis quatre ans, rien ou à peu près n'a été fait de ce côté.

page C-4

## Le secret du caucus péquiste est violé

**Les élections lancées ce soir**

(D'après UPC, PC) — Le premier ministre René Lévesque a prévenu son caucus qu'il annoncera aujourd'hui à l'Assemblée nationale, les élections générales pour le 13 avril et il a prédit que le Parti québécois l'emporterait dans 80 des 122 circonscriptions.

"J'émètrai les brefs demain soir, pas trop tôt et pas trop tard", a dit M. Lévesque lors d'une rencontre à huis clos avec son caucus, hier soir, dans un hôtel de Québec.

"A compter de demain, il ne restera plus que 32 jours", a affirmé l'organisateur en chef du PQ, M. Michel Carpentier, lors de la réunion.

"J'estime que nous avons remporté la pré-campagne électorale, en janvier et février, a-t-il ajouté. Il nous reste une autre importante victoire à remporter: celle des 30 prochaines journées".

Selon M. Carpentier, les sondages commandés par le Parti québécois démontrent que le parti est en bonne position pour obtenir un deuxième mandat de l'électorat.

"Mais même si les sondages nous sont favorables, ce sera difficile. Nous devons lutter nez à nez".

Le premier ministre en a profité pour remettre aux membres du caucus un dossier sur les récentes allégations de l'opposition concernant le présumé patronage de la part du PQ, ainsi que certaines directives à suivre durant la campagne.

"Vous ne devez, en aucun cas, être sur la défensive" de dire M. Lé-

vesque. "Vous devez être sur l'offensive mais aussi sereinement que possible."

"Quand vous attaquez, n'attaquez pas les individus mais plutôt leurs politiques" a prévenu M. Lévesque. "Faites ressortir que l'opposition n'a pas encore de position ferme sur la question linguistique."

Revenant aux accusations de patronage, à la Société d'habitation du

Québec, il a révélé que "l'enquête, jusqu'à maintenant, n'a pas démontré l'ombre d'une vérité dans ce pseudo-scandale. J'ai noté que l'opposition n'en a pas parlé à l'Assemblée aujourd'hui, et demain, ce sera trop tard".

M. Lévesque a prévenu que l'opposition pourrait tenter de transformer les allégations en rumeurs durant la campagne électorale mais a

ajouté que "honnêtement, ils peuvent regarder là où ils veulent parce qu'ils n'ont rien trouvé".

Il a aussi remis aux candidats péquistes un "guide de l'orateur" ainsi qu'un document faisant la revue des quatre années du PQ au pouvoir, des réparties à utiliser contre des attaques de l'opposition, un plan d'attaque et le programme du parti.

(Suite à la page A2, 1re col.)

**En 1973, la GRC jugeait René Lévesque extrémiste**

par J.-Jacques SAMSON

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, et le ministre du Travail, M. Pierre Marois, étaient catalogués durant les années 1972 et 1973 dans les dossiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), sous l'étiquette policière d'extrémistes.

C'est ce qui ressort de documents internes de la GRC sur l'opération HAM, reproduits dans le rapport de la Commission d'enquête Keable. L'opération HAM a consisté dans le vol, au cours de la nuit du 9 janvier 1973, de bandes

contenant la liste des membres du Parti québécois et des renseignements sommaires sur ceux-ci (adresse, profession, etc.). Cette liste fut reproduite et conservée par la GRC.

L'un des objectifs de cette opération était de mettre à jour certains renseignements contenus au dossier D-928.

MM. Lévesque et Marois étaient fichés au dossier D-928 contenant des renseignements sur des individus présumés être des militants séparatistes extrémistes (terroristes ou sympathiques au terrorisme). Deux agents de la

GRC ont confirmé devant la commission que la cote D-928 référait à des dossiers de terroristes.

Parmi les sujets fichés sous D-928, on retrouve MM. Pierre Vallières, Francis Simard, Jacques Cossette-Trudel et Robert Comeau.

De plus, on retrouve ainsi sous cette cote, en raison de "l'inflation et du dérèglement qui prévalent dans la constitution des dossiers de police", les noms de Mmes Lysiane Gagnon (D-928-330) Judith Jasmin (D-928-973) et de MM. René Lévesque (D-928-2470) et Pierre Marois (D-928-2378).

**SOQUIP sera une autre Hydro**

par Denis ANGERS

S'engageant d'autorité dans la distribution du gaz naturel, la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) deviendra, d'ici à 1990, "une deuxième Hydro-Québec" et se verra conférer un rôle majeur dans le domaine énergétique.

C'est ce qu'a avancé hier après-midi le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Bérubé, en annonçant que le gouvernement québécois venait de s'assurer le contrôle effectif des deux grands distributeurs de gaz établis dans la province: Gaz métropolitain et Gaz Inter-cité.

D'une part en effet, une entente

formelle est intervenue en début de semaine entre SOQUIP et Gaz Inter-cité, une filiale du groupe Inter-City Gas de Winnipeg. En vertu de cet accord, la société d'État pourra détenir jusqu'à 49 pour 100 des actions de la firme. De plus, pour que le Québec détienne une majorité absolue au conseil d'administration de l'en-

treprise, il pourra acquérir un autre 2 pour 100 du capital. Et ce, par le biais de la Caisse de dépôt et de placement qui a déjà manifesté son intérêt pour une telle participation.

D'autre part, cette même caisse de dépôt s'est assurée, en décembre 1980, d'une majorité des actions de Gaz métropolitain, ayant acquis les

droits sur 56 pour 100 d'entre elles moyennant des déboursés de \$55 millions. De révéler hier M. Bérubé, le contrôle détenu par la caisse sera simplement transféré à SOQUIP, via l'achat d'actions détenues par la première.

Réalisée à bon compte — il suffira d'un investissement de \$2.5 millions

dans le cas de Gaz Inter-cité —, cette prise de contrôle par l'État augure d'une mise en valeur accélérée de cette nouvelle ressource. Une ressource qui, de poser le ministre, est appelée à jouer un rôle considérable dans le bilan énergétique québécois de la prochaine décennie, occupant pos-

(Suite à la page A2, 1re col.)

jeudi



UPC

**La visite de Reagan prend fin**

Ottawa n'a réussi à obtenir des discussions avec le président américain que de vagues assurances d'une meilleure coopération.

nouvelle, page B-1

éditorial, page A-6

**L'EST DU QUÉBEC****Un dossier noir sur l'hôpital de Rimouski**

page A-5

**sommaire**

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Annonces classées        | D-7 à D-18  |
| Arts et spectacles       | B-5 à B-7   |
| Bandes dessinées         | B-4         |
| Bridge                   | D-17        |
| Carrières et professions | C-7         |
| Décès                    | D-19        |
| Economie-finances        | D-2 à D-6   |
| Éditorial                | A-6         |
| Feuilleton               | B-7         |
| Horoscope                | D-17        |
| Information régionale    | A-4 et A-5  |
| Mot mystère              | D-15        |
| Mots croisés             | D-16        |
| Où aller à Québec        | B-7         |
| Page des lecteurs        | A-8         |
| Page documentaire        | A-7         |
| Patron                   | D-16        |
| Pierre Champagne         | A-14        |
| Sport                    | C-1 à C-6   |
| Télévision               | D-19 et B-6 |

**météo**

Nuageux et un peu de neige à Québec et dans l'Est, maximum de zéro à trois. Demain, peu de changement.

détails, page D-15

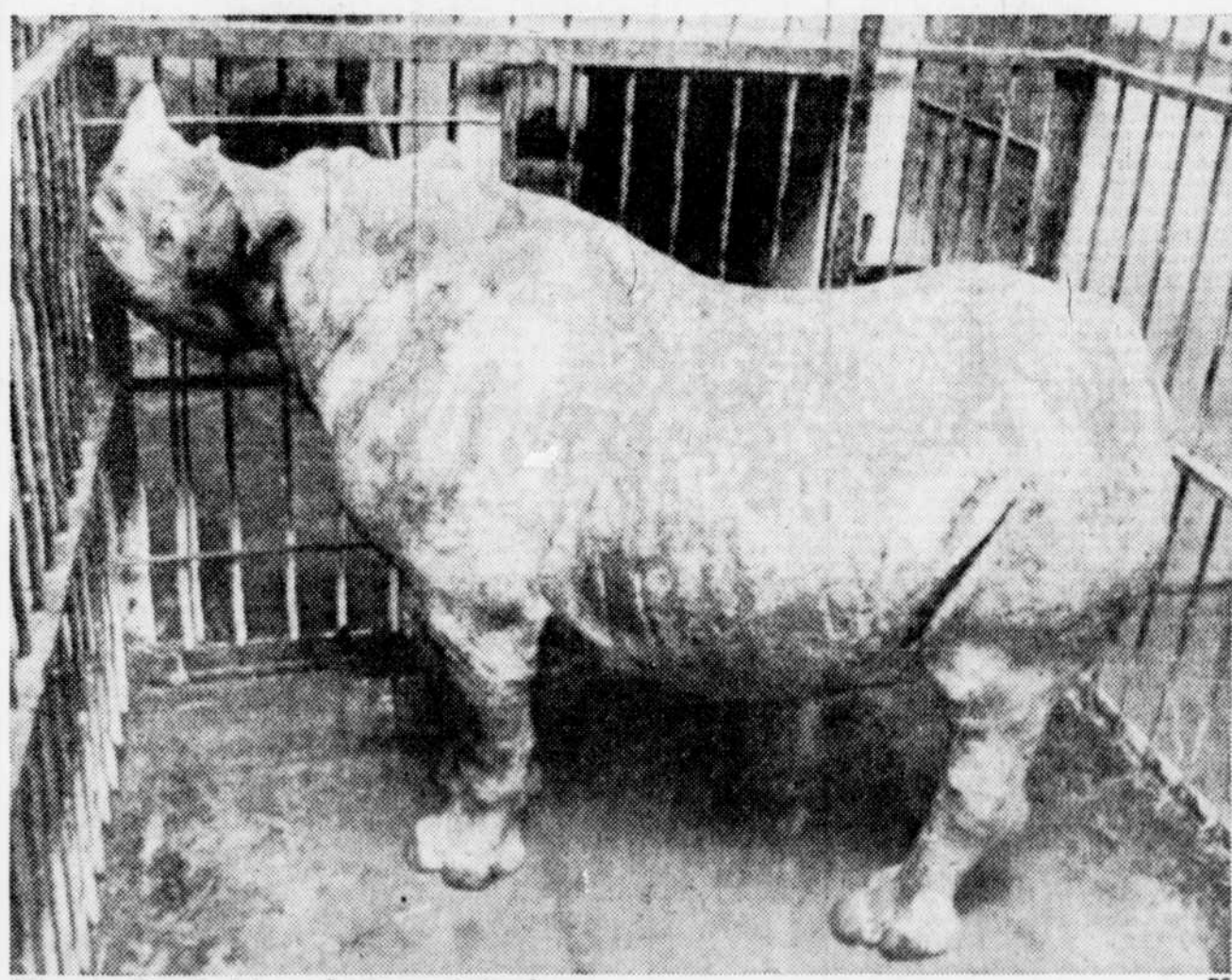
**Des AWACS saoudiens**

Dans le cadre de la nouvelle politique américaine visant à contenir l'expansion des forces soviétiques dans la région du Golfe et dans l'Océan Indien, les États-Unis ont décidé de vendre à l'Arabie saoudite quatre avions-radar AWACS valant \$1.6 milliard.

page D-1

**Horrible infanticide**

BUENA VISTA, Virginie (AFP) — La mère d'une fillette de trois ans, Diana Pugh, 30 ans, a été condamnée, hier, à 20 ans d'emprisonnement par un tribunal de Buena Vista (Virginie) pour avoir étouffé sa fille en lui versant du poivre dans la gorge. Selon le médecin qui a constaté le décès de la fillette, celle-ci souffrait en outre de malnutrition, son poids était celui d'un bébé de neuf mois, a-t-il indiqué. Le corps était également couvert des pieds à la tête d'ecchymoses récentes, a ajouté le médecin. La mère, qui a sangloté la tête dans les bras pendant la majeure partie de l'audience, avait plaidé non coupable.



PC

**Vive le Parti rhinocéros américain**

Cornélius, sacré chef du Parti rhinocéros du Canada au moment des dernières élections fédérales, a été échangé pour une girafe par le zoo de Granby à celui de San Diego. A quand la fondation d'un Parti rhinocéros américain... à moins que ce ne soit un Parti rhinocéros international?

**Des milliers d'Ougandais massacrés par la milice**

KAMPALA (d'après AP et AFP) — Des miliciens mal entraînés devenus fous furieux, dans le district de Madi, au nord-ouest de l'Ouganda, ont massacré plusieurs milliers de membres de l'ethnie Madi, rapportait hier le quotidien pro-gouvernemental "Uganda Times".

Le quotidien précise que les victimes ont été déportées et brutalisées au cours de "mois de terreur" par la milice populaire ougandaise. A Kampala, les autorités gouvernementales et militaires

n'ont pu être jointes pour parler de cette affaire.

Cet article est le premier que l'"Uganda Times", proche du gouvernement, consacre ouvertement aux méthodes brutales des forces de sécurité depuis le renversement d'Idi Amin Dada, il y a deux ans. La milice, qui compte 10,000 hommes, avait été organisée sur le modèle de l'armée tanzanienne dont l'intervention précipita la chute de l'ancien dictateur.

L'article, rédigé par le ré-

dacteur en chef Illukut Benbella, précise que sur une population de 50,000 personnes, on n'en compte plus aujourd'hui que 8,000 et que ceux qui n'ont pas été tués se seraient réfugiés au Soudan. Il cite le lieutenant Peter Obura, commandant des miliciens du district de Madi, qui souligne que "ces hommes sont frustrés et ne sont pas entraînés. Ils ne savent même pas comment saluer ou prendre les ordres".

"Ils n'ont pas de formation,

voilà le problème. Quand je suis obligé d'aller à Kampala, tout va de travers", a-t-il déclaré. Le journal précise que les miliciens ont abattu l'un de leurs chefs il y a deux semaines.

Le quotidien fait également allusion à une affaire de corruption dans certains milieux officiels en soulignant que les miliciens ont perdu la raison parce qu'ils n'avaient pas été ravitaillés par les autorités, les vivres envoyés ayant été "vendus en route".

**Un libéral a obtenu le budget 3 heures trop tôt**

par J.-Jacques SAMSON

Le député libéral de Roberval à l'Assemblée nationale, M. Robert Lamontagne, avait en sa possession une copie du discours du budget du ministre des Finances dès 17h mardi, plus de trois heures avant que M. Jacques Parizeau ne commence à livrer son discours au Salon bleu.

M. Lamontagne s'est rendu exhiber sa copie devant le premier ministre, M. René Lévesque, au salon des députés ministériels au café du Parlement, "pour bien montrer qu'il y avait eu fuite de documents", dit-il.

La tradition du parlementarisme britannique veut que les travaux de préparation du budget et le texte du discours du ministre soient entourés du plus rigoureux secret. En Grande-Bretagne, un chancelier de l'Échiquier a déjà été amené à démissionner parce qu'une mesure de son budget (une hausse sur le prix des cigarettes) avait

(Suite à la page A2, 1re col.)

**le commentaire de Gilles Lesage, page A-6**

réactions au budget, pages D-2 et D-3